

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2218

27 novembre 2006

### SOMMAIRE

BB Bonds, Sicav, Luxembourg .....	106461	Meridiam Infrastructure Managers, S.à r.l., Luxembourg .....	106452
Brothling, S.à r.l., Luxembourg .....	106459	Meridiam Infrastructure (SCA) Sicar, Luxembourg .....	106418
Charme Holding S.A., Luxembourg .....	106463	Midland Pyxis Group S.A.H., Luxembourg .....	106453
ESS-Lux, S.à r.l., Luxembourg .....	106440	Modafo S.A., Esch-sur-Alzette .....	106417
ESS-Lux, S.à r.l., Luxembourg .....	106441	Multi Europlacement, Sicav, Luxembourg .....	106464
Essex, S.à r.l., Luxembourg .....	106454	Oblicic, Sicav, Luxembourg .....	106460
Financière San Francisco S.A.H., Strassen .....	106463	Pierjet Investments S.A., Luxembourg .....	106452
Fleming Series II Funds, Sicav, Senningerberg ..	106462	SEB Garant® .....	106452
Fleurs Nicole, S.à r.l., Clervaux .....	106458	Selected Absolute Strategies, Sicav, Luxembourg ..	106464
Fleurs Nicole, S.à r.l., Clervaux .....	106459	Sussex, S.à r.l., Luxembourg .....	106456
Iddun International S.A., Mamer .....	106463	Trinkaus Optima US Equities .....	106460
KBC Bonds, Sicav, Luxembourg .....	106461	UBS Access Sicav, Luxembourg .....	106462
Kolgi Holding S.A., Luxembourg .....	106460	Union Investment Luxembourg S.A., Luxembourg ..	106453
Meridiam Infrastructure Managers, S.à r.l., Luxembourg .....	106441		

### MODAFO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 46, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 95.774.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée au siège social d'Esch-sur-Alzette le 2 octobre 2006 à 11.00 heures*

Les actionnaires de la société MODAFO S.A., représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

- Est nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009 statuant sur les comptes de l'exercice 2008:

- la société à responsabilité limitée BUREAU MODUGNO, S.à r.l., avec siège social à L-3313 Bergem, 130, Grand-rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 35.889, en remplacement de:

- Monsieur Emile Werner, employé privé, demeurant à L-3390 Peppange, 1, rue Jean Jaminet.

Et lecture faite, les actionnaires ont signé.

Esch-sur-Alzette, le 2 octobre 2006.

Les Actionnaires

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV00854. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111834.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

**MERIDIAM INFRASTRUCTURE (SCA) SICAR, Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Registered office: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 121.168.

## STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh day of October.

Before Maître Paul Frieders, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

1- MERIDIAM INFRASTRUCTURE MANAGERS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (MERIDIAM),

here represented by Thierry Becker, lawyer, having his professional address in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal, dated October 25 2006;

2- PREDICA S.A., a public limited company (société anonyme) incorporated under the laws of France, having its registered office at 50-56, rue de la Procession, 75015 Paris, France, (PREDICA),

here represented by Thierry Becker, lawyer, having his professional address in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal, dated October 23, 2006;

3- CREDIT AGRICOLE CAPITAL INVESTISSEMENT & FINANCE S.A., a public limited company (société anonyme), incorporated under the laws of France, having its registered office at 100, boulevard du Montparnasse, F-75014 Paris (CACIF),

here represented by Thierry Becker, lawyer, having his professional address in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal, dated October 20, 2006;

4- AECOM GLOBAL Inc., a corporation incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America (AECOM GLOBAL),

here represented by Thierry Becker, lawyer, having his professional address in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal, dated October 25, 2006; and

5- MERIDIAM MC S.A., a public limited liability company, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (MERIDIAM MC),

here represented by Thierry Becker, lawyer, having his professional address in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal, dated October 26, 2006.

The above mentioned proxies, being initialed *ne varietur* by the appearing parties, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have in their authorized capacities requested that the notary draw up the following articles of incorporation (the Articles of Association) of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) (the Partnership), the incorporation of which such parties have approved.

**Art. 1. Form.** There is hereby formed among the General Partner as subscriber of the Management Share, the Founding Shareholders and all those who may become holders of Shares a company in the form of a «société en commandite par actions», formed as a «société d'investissement en capital à risque» (the Partnership), governed by the present Articles of Association and by current Luxembourg laws, and notably by the 1915 Law and the SICAR Law.

**Art. 2. Name.** The Partnership's name is MERIDIAM INFRASTRUCTURE (SCA) SICAR.

**Art. 3. Purpose.** The Partnership's purpose is to invest its assets in securities and other assets representing risk capital within the widest possible meaning as permitted under Article 1 of the SICAR Law in order to provide its Shareholders with the benefit of the result of the management of its assets in consideration of the risk they incur in this respect.

The investment objectives and strategy of the Partnership are more fully described in the Information Memorandum.

The Partnership may also enter into, assist or participate in any financial, commercial and other transactions, and in particular, without limitation, grant to any Portfolio Company, or any other company associated in any way with the Partnership, or with any of the said Portfolio Companies, in which the Partnership has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; borrow and raise money in any manner and secure the repayment of any money borrowed; in particular, the Partnership may borrow money from third parties or from its Shareholders, for itself or its Portfolio Companies for the funding, completion, refinancing of an Investment or Add-on Investment, or to cover any of its expenses.

In addition, the Partnership can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose to the full extent permitted by the SICAR Law.

**Art. 4. Registered Office.** The Partnership has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the General Partner.

The registered office of the Partnership may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of Shareholders deliberating in the manner required for

amendment of these Articles of Association, but cannot be transferred abroad, except as otherwise provided hereunder.

The Partnership may have offices, branches (whether or not a permanent establishment) and subsidiaries either in Luxembourg or abroad.

**Art. 5. Duration.** The Partnership is constituted for limited duration to terminate on October 27, 2031, being the 25th anniversary of the incorporation of the Partnership.

However, if the Partnership Running Yield is below 7% per annum based on the audited consolidated accounts of the Partnership for the year ended on 31 December prior to the 12th anniversary of the Initial Closing Date, the Partnership will be automatically terminated, unless Shareholders representing 75% of the share capital of the Partnership decide to continue the Partnership on or prior to such anniversary day. If the Partnership Running Yield is above 7% per annum based on the audited consolidated accounts of the Partnership for the year ended on 31 December prior to the 12th anniversary of the Initial Closing Date, the Partnership shall continue in existence until October 27, 2031, unless the Partnership is terminated earlier by a Shareholders' Supermajority Approval.

The Partnership may be terminated at any other time before its term by a decision of the general meeting of Shareholders in the manner required for the amendment of these Articles, subject to the consent of the General Partner.

The life of the Partnership does not come to an end upon the death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any of its Shareholders.

**Art. 6. Liability.** The General Partner is liable for all liabilities which cannot be satisfied out of the assets of the Partnership. The limited Shareholders shall be liable only to the extent of their Capital Contribution to the Partnership.

**Art. 7. Share Capital.** At the date of incorporation, the Partnership's share capital is set at Euro one million three hundred and thirty thousand twenty-five (EUR 1,330,025), represented by one (1) Management Share with no par value, thirty-eight thousand (38,000) Class A Shares with no par value and fifteen thousand two hundred (15,200) Class B Shares with no par value, all fully paid-up registered Shares.

The Partnership's share capital shall at any time be equal to its Net Asset Value, as determined in accordance with Article fourteen (14) hereafter.

The minimum capital of the Partnership, which must be achieved within 12 (twelve) months as from the date on which the Partnership has been authorised as a SICAR by the Luxembourg Supervisory Authority, shall be one million Euro (EUR 1,000,000) as required by the SICAR Law.

**Art. 8. Issuance of Shares.** Further Class A and Class B Shares may be issued by the General Partner during the Investment Period, each time at the Issue Price, subsequently and proportionally to Additional Capital Contributions made in accordance with Article nine (9). No further Management Share shall be issued.

Unless otherwise provided for herein or in the Information Memorandum, no preferential subscription rights shall apply.

The Initial Capital Contribution of each Class A and Class B Shareholder will represent 0.5 percent (zero point five percent) of the amount of its Aggregate Commitment.

Fractions of Shares may be issued up to three (3) decimal places. Fractional Shares shall confer to its holder the rights in proportion to the fraction of the Share represented. However a fractional Share shall not confer a voting right in itself, unless together with other fractional Share(s) that the respective Shareholder holds, their number is such that they represent one or more whole Shares.

A Class A Shareholder acceding to the Partnership during the Offer Period shall be required to contribute to the Partnership at the latest on its Admission Date, an aggregate amount equivalent to its Initial Capital Contribution, plus a late entry subscription premium equal to the sum of (i) the amount of any Additional Drawdown(s), required from existing Class A Shareholders prior to its Admission Date and commensurate to its shareholding in the Partnership (the Initial Additional Drawdown Proportion); and (ii) an amount in respect of interest at a rate per annum of three month EURIBOR plus 2% (two percent) calculated on the sum of its Initial Capital Contribution and its Initial Additional Drawdown Proportion (together the Total Initial Contribution), such payment to be made in cash or in kind, in accordance with the procedure set out in the Information Memorandum and the Subscription Agreement. The costs incurred in respect of any such contribution, including the cost of any Auditor's special report, shall be borne by the Shareholder.

A Class A Shareholder acceding to the Partnership shall pay its Total Initial Contribution in whole to the benefit of the Partnership (i) in case of contributions made in cash, into a bank account of the Partnership with the Custodian designated by the General Partner for that purpose, and (ii) in case of contribution in kind, in conformity with the investment policy of the Partnership, by the transfer of the assets contributed to the Partnership, and together with a valuation of the contribution by an Auditor's special report in compliance with the 1915 Law.

Class A Shares shall be issued only upon the completion of all the conditions precedent referred to in the Subscription Agreement and the Information Memorandum and notably after (i) the execution of the Subscription Agreement, (ii) the acceptance of the subscription by the General Partner, and (iii) the payment of the Total Initial Contribution.

Class B Shares may further be converted into Class A Shares and/or Class C Shares after the Investment Period under the conditions described in the Information Memorandum.

The conversion shall be effected by way of a redemption and cancellation of Class B Shares and the payment of the redemption proceeds by means of new Class A and/or Class C Shares as set forth in the Information Memorandum. The General Partner shall be authorised to issue such additional Class A Shares and/or Class C Shares, subject to the production of an audit report. No preferential subscription rights shall apply in respect of the issue of such Shares.

**Art. 9. Further Commitments of Shareholders.** In addition to their respective Initial Capital Contribution or Total Initial Contribution, Class A and Class B Shareholders have irrevocably committed themselves in their respective

Subscription Agreements, to provide the Partnership with additional funding (the Further Commitments) as further described in the Subscription Agreement and in the Information Memorandum.

The Further Commitment of each Class A and Class B Shareholder will represent 99.5% (ninety-nine point five per cent) of its Aggregate Commitment.

The General Partner may, in its sole discretion, from time to time request payment, on a pro rata basis from each Class A and Class B Shareholder of a portion or the whole of such Further Commitments in the form of Additional Capital Contributions (an Additional Drawdown) as required, in the opinion of the General Partner, in order for the Partnership to (i) finance its Investments, or (ii) meet other commitments or obligations of the Partnership, including, without limitation, management fees or other Partnership expenses, at any time during the Investment Period. The procedure relating to these Additional Drawdowns is further detailed in the Information Memorandum.

For the avoidance of doubt, under no circumstances shall a Class A or Class B Shareholder be required to contribute an aggregate amount of Additional Capital Contributions, which exceed their Aggregate Commitments.

At the end of the Investment Period, Shareholders shall have no further obligation to make Additional Capital Contributions, other than to fund (a) any Additional Drawdown or Redrawn Commitment called on or before the end of the Investment Period, and (b) any Additional Drawdown payable to the Partnership in relation to (i) the funding obligation in respect of any Investments to which the Partnership has committed prior to the end of the Investment Period, or (ii) the ongoing obligations and operating expenses of the Partnership for the duration of the Partnership.

If any Class A Shareholder fails to pay (a Defaulting Shareholder) to the Partnership any amount required to be paid under an Additional Drawdown Notice on or before the date of expiry of such notice, the General Partner shall issue a Default Notice and may proceed in the following manner:

1) Subject to the provisions of paragraph 3 below, the Defaulting Shareholder (i) will receive no distribution of any kind until the date on which the Partnership has realised or distributed all its assets and may make a final distribution of all remaining assets to the Shareholders and (ii) will not be authorised to participate in any Shareholder vote. If the Defaulting Shareholder is a member of the Investor Committee, it will automatically be suspended from its duties in this respect.

2) In addition, any delay in payment of the Additional Drawdown amount will entail the payment of Interest Compensation in favour of the Partnership, automatically and without it being necessary to proceed with any formality, without prejudice to any action which the Partnership may bring against the Defaulting Shareholder, and the option for the Partnership to exercise the rights described in paragraph 4 below.

3) In the event that its situation is remedied within thirty (30) Business Days of the date on which the Default Notice was sent, and therefore of payment of the Additional Drawdown and the Interest Compensation, the Defaulting Shareholder will recover its right (i) to receive the distributions made, including the distributions which took place between the date of expiry of the Additional Drawdown Notice and the date on which the situation was remedied and (ii) to participate in Shareholder votes. If it was suspended from the Investor Committee, it may be invited to retake its seat.

4) Failing remedy within thirty (30) Business Days from the date on which the Default Notice was sent, the General Partner may, at its sole discretion, exercise one or more of the following options:

(a) the Class A Shares held by the Defaulting Shareholder (the Defaulting Shareholder's Shares) may be transferred in full or in part to one or more other Shareholders and/or to one or more third party(ies). The transferee(s) may be designated by the Defaulting Shareholder within thirty (30) Business Days from the date of expiry of the Additional Drawdown Notice, it being specified that this period may be extended by the General Partner. Any planned transfer must comply with the provisions of Article thirteen (13) in particular as concerns the Right of First Refusal and the prior consent of the General Partner. If the Defaulting Shareholder and the designated transferee(s) agree a transfer price, the Defaulting Shareholder's Shares will be sold at the agreed price. If (i) the Defaulting Shareholder and the designated transferee(s) do not agree on a transfer price, or (ii) the Defaulting Shareholder did not designate (a) transferee(s) within the required period, or (iii) pursuant to Article thirteen (13), the General Partner did not approve the transfer to the designated transferee(s), or (iv) all or part of the Defaulting Shareholder's Shares are not transferred for any other reason, the General Partner may proceed at its discretion as is provided in sub-paragraph (b) below.

From the net proceeds of the transfer of the Defaulting Shareholder's Shares, the General Partner shall be entitled to deduct, claim or request the amounts which are owed to the Partnership under Additional Drawdown(s) and Interest Compensation up to the date of such transfer. The General Partner will then deduct, claim or request an amount equal to all the expenses incurred or damages suffered by any agent or Shareholder of the Partnership following non-payment of the called funds by the Defaulting Shareholder. The Defaulting Shareholder will receive the balance, if any.

In the event of sale, the Defaulting Shareholder will automatically be struck off the register of Shares. The designated transferee(s) will only become owner(s) of the Shares after having met the conditions referred to in Article thirteen (13).

(b) If the General Partner decides not to proceed pursuant to sub-paragraph (a) above or if all or part of the Defaulting Shareholder's Shares are not sold under the conditions described in sub-paragraph (a) above, the General Partner may, at its sole discretion, decide that the Company will redeem all or part of the Defaulting Shareholder's Shares.

The Class A Shares may be redeemed by the Partnership at a price equal to 50% of the lesser of the two following amounts: (i) the amounts paid up by the Defaulting Shareholder under the Class A Shares, or (ii) the Net Asset Value of the Class A Shares so redeemed determined in accordance with the provisions of Article fourteen (14) (the Default Redemption Price).

The General Partner may deduct from the Default Redemption Price Interest Compensation up to the redemption date, as well as an amount equal to all the expenses incurred or damages suffered by any agents of the Partnership or Shareholders as a result of the default. The Defaulting Shareholder will receive the balance if any.

Any Class A Shares so redeemed shall be automatically cancelled.

**Art. 10. Shareholders.** The holding of Shares is exclusively restricted to «Well-Informed Investors» as defined under article 2 of the SICAR Law.

The General Partner shall have the power to impose such restrictions as it may think necessary for the purpose notably of ensuring that (i) no Shares in the Partnership are acquired or held by (a) any person in breach of these Articles of Association, the Information Memorandum, the law or requirement of any country or governmental authority, or (b) any person in circumstances which in the opinion of the General Partner might result in the Partnership incurring any liability to taxation or suffering any other pecuniary disadvantage which the Partnership might not otherwise have incurred or suffered.

For such purposes the General Partner may:

a) decline to issue any Share and decline to register any transfer of a Share where it appears to it that such registration or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such Share being held by a person who is precluded from holding Shares of the Partnership;

b) at any time require any person whose name is entered in the register of Shareholders to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not legal or beneficial ownership of such Shareholder's Shares rests or will rest in a person who is precluded from holding Shares of the Partnership; and

c) where it appears to the Partnership that any person, who is precluded from holding Shares of the Partnership is a legal or beneficial owner of Shares or holds Shares, cause the Partnership compulsorily to repurchase from any such Shareholder all Shares held by such Shareholder in the manner specified in Article sixteen (16) hereof.

**Art. 11. Form of Shares / Register of Shareholders.** Shares will only be issued in registered form.

All issued Shares of the Partnership shall be registered in the register of Shareholders, which shall be kept by the person in charge of the maintenance of the register and designated as the Registrar and Transfer Agent. Such register shall contain the name and address of each Shareholder, the number of Shares held by it and, if applicable, their date of transfer. Any transfer of Shares shall be notified to the General Partner in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Transfer of ownership will become effective only after its entry in the register of Shareholders of the Partnership.

The registration of the Shareholder's name in the register of Shares evidences its right of ownership over such registered Shares. The Shareholder shall receive a written confirmation of its shareholding. Certificates representing the Shares will be issued only upon written request made to the Registrar and Transfer Agent by the relevant Shareholder.

The Shareholder may, at any time, change its address as entered in the register of Shareholders by means of a written notification to the Partnership at its registered office, or at such other address as may be set by the Partnership from time to time.

The Shares are indivisible with regard to the Partnership, which admits only one owner per Share.

**Art. 12. Voting Right.** Each whole Share entitles its holder to one vote. Unless otherwise provided in these Articles of Association, the consent of the General Partner is required in order for a Shareholder's resolution to be validly adopted.

**Art. 13. Transfer of Shares**

a) Management Share

The Management Share held by the General Partner is not transferable.

b) Other Transfers

Until the 12th anniversary of the Initial Closing Date, Class A Shareholders may neither transfer, assign, sell or pledge their Class A Shares, except for transfers realised by a Class A Shareholder to one of its Affiliates, without the prior written consent of the General Partner, which may be granted or withheld in the sole discretion of the General Partner. Except for transfers to Affiliates, other Class A Shareholders will have a right of first refusal to acquire the transferred Class A Shares in accordance with provisions set forth below.

After the 12th anniversary of the Initial Closing Date, transfers of Class A Shares will not be subject to the prior consent of the General Partner and the other Class A Shareholders will not have any right of first refusal to acquire the transferred Class A Shares.

c) Right of First Refusal:

A Class A Shareholder who wishes to transfer its Shares (the Transferor) to a proposed transferee which is not its Affiliate (the Transferee), shall give notice of such intention to the General Partner, by registered letter, such notice shall specify the number of Shares it wishes to transfer, the person(s) to whom it wishes to transfer the Shares, the intended price and a written undertaking of the Transferee of its firm intention to acquire the Shares concerned, to be bound by the Articles of Association and the Information Memorandum and the obligation to pay the remainder of any Commitments which are payable pursuant to an Additional Drawdown Notice issued on or prior to the date of the transfer (the Initial Notice).

Within five (5) Business Days of receipt of the Initial Notice by the General Partner, the General Partner shall give notice of the intended transfer by registered letter or against a receipt (the Second Notice) to the other Shareholders who are eligible to acquire the Shares under this Article (the Eligible Shareholders), specifying the (i) number of Shares to be transferred, and (ii) the price, in order for the respective Eligible Shareholders to be able to exercise partly or entirely their Right of First Refusal.

The Right of First Refusal of each Eligible Shareholder shall be calculated pro rata to the number of Shares of the relevant Class for the time being held by it in relation to the total number of Shares in such Class.

The Second Notice shall be accompanied by a copy of the Initial Notice and shall require each Shareholder to state by registered letter, within fifteen (15) Business Days of the receipt of the Second Notice (i) whether or not it wishes

to exercise its Right of First Refusal and (ii) the number of Shares subject to the exercise of its Right of First Refusal in respect of which it intends to exercise such right. A Shareholder shall be deemed not to have exercised its Right of First Refusal in respect of the Shares if the General Partner does not receive a response from such Shareholder within the aforementioned period.

Within the following fifteen (15) Business Days, the General Partner shall determine the number of Shares which have not been taken up by the Eligible Shareholders pursuant to exercise of their respective Right of First Refusal (the Remaining Shares) and offer to each Eligible Shareholder which have expressed its intention to exercise totally its Right of First Refusal, the opportunity to purchase the Remaining Shares pro rata to the number of Shares that it holds in the relevant Class of Shares. This mechanism shall be applicable in the same manner until the earliest of the following occurs: (i) all the Remaining Shares have been taken up by Eligible Shareholders, (ii) no Shareholder is interested in acquiring the Remaining Shares or (iii) two (2) months have elapsed as from the reception of the Initial Notice by the General Partner.

Thereafter, within fifteen (15) Business Days, the Partnership shall be entitled (but not obliged), at the discretion of the General Partner, to redeem the Remaining Shares in accordance with the provisions of Article sixteen (16) at the price offered by the Transferee.

**Art. 14. Net Asset Value.** The Net Asset Value of the Partnership shall be determined as often as the General Partner may think useful, but in no event less than twice a year as at 30 June and 31 December.

The Net Asset Value will be expressed in Euro and shall be determined by the Administration Agent on the basis of the valuation of the underlying assets of the Partnership as provided by the General Partner on each valuation day by aggregating the value of all assets of the Partnership and deducting all liabilities of the Partnership.

The Net Asset Value attributable to a particular Class of Shares shall be the value of the total assets and distributions entitlements adjusted with the liabilities relating to that Class on that valuation day.

The Net Asset Value per Share of one Class on a valuation day equals the Net Asset Value of that Class divided by the total number of Shares of that Class in issue on that day.

A. The assets of the Partnership shall be deemed to include:

- a) all cash on hand or on deposit, which may be held on an accessory and temporary basis, including any interest accrued thereon;
- b) all bills and demand notes and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered), which may be held on an accessory and temporary basis;
- c) all bonds, time notes, shares, stocks, debenture stocks, subscription rights, warrants, and other investments and securities owned or contracted for by the Partnership;
- d) all stocks, stock dividends, cash dividends, cash distributions receivable by the Partnership to the extent information thereon is reasonably available to the Partnership;
- e) all interest accrued on any interest bearing securities owned by the Partnership, except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such security;
- f) the primary expenses of the Partnership insofar as the same have not been fully amortized; and
- g) all other assets of every kind and nature, including pre-paid expenses.

The valuation of such assets shall be calculated in the following manner:

1. the value of any cash on hand or on deposit, bills, demand notes and accounts receivables, prepaid expenses, dividends and interests matured but not yet received shall be represented by the par value of these assets except however if it appears that such value is unlikely to be received. In the latter case, the value shall be determined by deducting a certain amount to reflect the true value of these assets;

2. the value of transferable securities listed or dealt in on a regulated market which operates regularly and is recognised and open to the public is based on the latest available price and if such transferable security is dealt in on several markets, on the basis of the latest available price on the main market for such security. If the latest available price is not representative, the value will be assessed on the basis of the foreseeable realisation value which shall be estimated prudently and in good faith by the General Partner;

3. the securities not quoted or dealt in on a stock exchange or a regulated market operating regularly shall be assessed on the basis of their foreseeable realisation value which shall be estimated prudently and in good faith by the General Partner; and

4. all other assets shall be assessed on the basis of the foreseeable realisation value which shall be estimated prudently and in good faith by the General Partner in accordance with generally accepted valuation principles and procedures; in each case based on generally accepted practices for valuing PPP assets (where applicable).

B. The liabilities of the Partnership shall be deemed to include:

- a) all loans, bills and accounts payable;
- b) all accrued or payable administrative expenses, including but not limited to management, advisory and custodian fees;
- c) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligation for payments of money or property;
- d) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the valuation day, as determined from time to time by the Partnership, and other reserves, if any, authorised and approved by the General Partner;
- e) the Establishment Costs, up to an amount of 4 million, which shall be amortised over a 5 year period; and
- f) all other liabilities of the Partnership of whatsoever kind and nature except liabilities represented by Shares in the Partnership.

In determining the amount of such liabilities the Partnership shall take into account all expenses payable by the Partnership which shall comprise formation expenses, fees payable to management, its accountants, administration, domiciliary, registrar and transfer agents and any other agent employed by the Partnership, fees for legal and auditing services, promotion, printing reporting and publishing expenses, including the cost of advertising or preparing and printing of the Information Memorandum, explanatory memoranda or registration statements, annual reports, taxes or governmental charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex. The Partnership may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance and may accrue the same in equal proportions over any such period.

C. For the purpose of this Article:

- a) Shares in respect of which subscription has been accepted but payment has not yet been received shall be deemed to be existing;
- b) Shares of the Partnership to be redeemed under Article sixteen (16) hereof shall be treated as existing and until paid, the price therefore shall be deemed to be a liability of the Partnership;
- c) Further Commitments shall not be taken into consideration;
- d) all Investments, cash balances and other assets of the Partnership not expressed in Euro, shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the Net Asset Value; and
- e) effect shall be given on any valuation day to any purchases or sales of securities contracted for by the Partnership on such valuation day, to the extent practicable.

**Art. 15. Suspension.** The General Partner may temporarily suspend the calculation of the Net Asset Value during:

- i) any period when, in the reasonable opinion of the General Partner, a fair valuation of the assets of the Partnership is not practicable for reasons beyond the control of the Partnership; or
- ii) any period when any of the principal stock exchanges on which a substantial proportion of the Investments of the Partnership are quoted are closed (otherwise than for ordinary holidays), or during which dealings thereon are restricted or suspended; or
- iii) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which valuation of assets owned by the Partnership would be impractical; or
- iv) any breakdown in, or restriction in the use of, the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the Investments or the currency price or values on any such stock exchange.

**Art. 16. Redemption of Shares**

- a) Redemption of Shares at the sole discretion of the General Partner.

Unless otherwise provided for in these Articles of Association, Shares may be redeemed upon determination of the General Partner only. No redemption may be requested by the holders of Shares.

The payment of the redemption price shall be made for cash or consideration in kind at the discretion of the General Partner. The allotment of Partnership's assets in respect of a redemption for consideration in kind shall be fair and not detrimental to the interests of the other Shareholders of the Partnership. Any redemption for consideration in kind shall be subject to the (i) approval of the Shareholder(s) whose Shares are to be redeemed and (ii) confirmation by an Auditor's special report of the valuation of the Partnership and of the Partnership's assets to be allocated, the costs of which shall be borne by the Partnership.

Redemption of Shares shall be made at a price, which is determined by the General Partner to be the fair market value for the Shares to be redeemed. In determining the fair market value, the General Partner shall apply the principles described in Article twenty-seven (27). The rules relating to Distributions as set forth in the Information Memorandum are furthermore applicable.

- b) Other cases of redemption of Shares by the Partnership

Without prejudice to (i) the above, and (ii) the right of the Partnership to redeem Shares under Article thirteen (13), and provided the Partnership has sufficient available funds, the Partnership shall redeem the Shares held by a Shareholder in the following circumstances:

- 1) such Shareholder ceases to be a «Well-Informed Investor» as defined under Article 2 of the SICAR Law;
- 2) such Shareholder (other than AECOM GLOBAL or an Affiliate of the same) becomes a U.S. person as referred to in the Information Memorandum; or
- 3) in the event that a Shareholder is declared bankrupt, enters into an arrangement for the benefit of its creditors or goes into liquidation.

Under assumptions 1) and 2), the redemption price shall be equal to (i) the Issue Price, if the redemption occurs prior to the end of the Investment Period, and (ii) the applicable Net Asset Value per Share as determined in accordance with Article fourteen (14), if the redemption occurs after the end of the Investment Period. Under assumption 3), the redemption price per Share shall be equal to the Net Asset Value per Share as determined by the General Partner in accordance with this Article.

Payment of the redemption price will be made within a period not to exceed ten (10) Business Days from the date of redemption, as determined by the General Partner.

All redeemed Shares shall be automatically cancelled.

**Art. 17. Manager of the Partnership.** The Partnership will be managed by the General Partner in its capacity as General Partner («associé gérant commandité») of the Partnership. The other Shareholders of the Partnership may not participate or interfere in the management of the Partnership.

The remuneration of the General Partner is described in the Information Memorandum and can be modified by a Shareholders' Supermajority Approval.

**Art. 18. Power.** Unless otherwise provided by 1915 Law or by these Articles of Association, the General Partner shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition of the Partnership.

All powers not expressly reserved by the 1915 Law or these Articles of Association to the general meeting of Shareholders shall be exercised by the General Partner.

In particular, subject to the restrictions contained in the Information Memorandum and the 1915 Law, the General Partner shall have the broadest powers to implement the Investment Strategy and borrowing restrictions, as well as the course of conduct of the management and business affairs of the Partnership and to manage the Investments for the account of the Partnership with a view to achieving the Investment Strategy. The General Partner shall have complete discretion and full power, authority and right to represent and bind the Partnership.

Investments of the Partnership may be made either directly or indirectly through subsidiaries, as the General Partner may from time to time decide. Reference in these Articles of Association to «Investments» and «assets» shall mean, either, investments made and assets held directly, or investments made and assets held indirectly by the aforementioned subsidiaries, as appropriate.

The Shareholders shall refrain from acting on behalf of the Partnership in any manner or capacity other than by exercising their rights as Shareholder in general meetings.

**Art. 19. Delegation of Power.** The General Partner may from time to time and under its responsibility sub-delegate its power to perform specific tasks to one or more ad hoc agent(s). In particular, the General Partner may, from time to time, appoint one or more committees and delegate certain of its functions to such committees.

The General Partner will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s) and/or committees, the duration of their appointment and any other relevant conditions to his/her/its/their appointment.

**Art. 20. Conflicts of Interest.** No contract or other transaction between the Partnership and any other company, firm or entity shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or one or more of the officers of the Partnership is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company, firm or entity. The General Partner or any officer of the Partnership who serves as a director, officer or employee of any company, firm or entity with which the Partnership shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company, firm or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Potential conflicts of interest would include, for example, the General Partner (i) providing services to other customers, (ii) employees or managers of the General Partner becoming a director in, or (iii) holding or dealing in securities held by the Partnership.

Complementary conflict of interest rules and guidance are further described in the Information Memorandum.

**Art. 21. Signature.** The Partnership shall be bound by the sole signature of the General Partner acting through (i) its general manager (with full power of sub-delegation), or (ii) one or more of its other duly authorized signatories, or (iii) such person(s) to which such power has been delegated.

**Art. 22. Indemnification.** The Partnership shall indemnify the General Partner, officers and employees and agents of the Partnership and any Investment Advisor out of the assets of the Partnership against any claims, damages and liabilities to which they may become subject as a result of their status as General Partner, officers and employees of the Partnership, any Investment Advisor or as a result of any of their acts or omissions on their part in the performance of their duties, save to the extent caused by their gross negligence, fraud or wilful misconduct.

**Art. 23. General Meetings of Shareholders.** The decisions of the Shareholders are taken by resolutions passed at meetings of the Shareholders held at a time and place specified in the notice of the meeting.

The general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Partnership. Its resolutions shall be binding upon all the Shareholders of the Partnership.

General meetings of Shareholders are convened by the General Partner.

If all Shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by the Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders. Any Shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means another person who need not be Shareholder.

Each Shareholder may participate in general meetings of Shareholders.

All general meetings of Shareholders shall be chaired by the General Partner.

One general meeting shall be held annually at the registered office of the Partnership or elsewhere as may be specified in the notice of meeting at 10:00am on the second Tuesday of May and for the first time in 2007. If this day is not a Business Day, the general meeting shall be held on the first following Business Day.

Unless otherwise provided for in these Articles of Association, Shareholders' resolutions are validly passed by Shareholders' representing a majority of the voting rights at Shareholders' meetings validly convened and quorate in accordance with the 1915 Law. In any case, unless otherwise provided, the consent of the General Partner is required for any Shareholders' resolution to be validly adopted.

Any amendment to the Information Memorandum may be adopted according to the rules prescribed for the amendment of these Articles of Association.

**Art. 24. Financial Year.** The Partnership's financial year begins on 1st January and closes on 31st December of the same year.

**Art. 25. Accounts.** Each year, the General Partner will draw up the annual accounts of the Partnership. The annual accounts shall be approved by the annual general meeting of Shareholders upon proposal of the General Partner.

The accounts shall be expressed in Euro.

**Art. 26. Supervision.** The operations of the Partnership and its financial situation shall be supervised by one independent Auditor qualifying as a «réviseur d'entreprises agréé» who shall be appointed by the General Partner for a renewable term of one (1) year. The Auditor shall be remunerated by the Partnership and shall remain in office until its successor is appointed. The Auditor shall fulfil all duties prescribed by the SICAR Law. The independent Auditor may only be removed by the General Partner on serious grounds.

**Art. 27. Distribution.** Subject to permitted reinvestments, and the requirements of Luxembourg law, Distributions shall be payable by the Partnership on its Shares on an interim basis when declared by the General Partner in accordance with these Articles of Association and the Information Memorandum. Annual distributions will be made by the general meeting of Shareholders upon a proposal of the General Partner.

No Distribution may be made if after the declaration of such Distribution the Net Asset Value of the Partnership would fall below EUR 1,000,000 (one million Euro).

**Art. 28. Custodian.** The Partnership shall enter into a Custodian Agreement with a financial institution, which shall satisfy the requirements of the SICAR Law. The Custodian shall assume towards the Partnership and the Shareholders the responsibilities set out in the SICAR Law (notably in article 8 and 9 of the SICAR Law), the Custodian Agreement and any other law applicable. Notably, the Custodian shall hold the Partnership's assets in the name and on behalf of the Partnership.

The Custodian shall assume the liability, and be responsible in accordance with Luxembourg regulations and with the Custodian Agreement, for the safekeeping of all the assets of the Partnership.

The Custodian shall verify the compliance by the General Partner with the Articles of Association with respect to the assets of the Partnership and shall verify the receipt under custody for the Partnership of counterparts of all documentation for all transactions made on behalf of the Partnership.

The Custodian shall moreover ensure that:

(a) the instructions of the General Partner or of its appointed agents are carried out, unless they conflict with the SICAR Law or the Articles of Association;

(b) in transactions involving the assets of the Partnership, the consideration is remitted to it within the usual time limits; and

(c) the income of the Partnership is applied in accordance with the Articles of Association.

The Custodian Agreement may be terminated on ninety (90) Business Days' notice.

The Custodian will receive an annual fee out of the net assets of the Partnership, payable quarterly in arrears, which fee shall be determined from time to time by agreement between the Partnership and the Custodian and calculated in accordance with usual banking practice in Luxembourg for the provision of similar services.

In the event of termination of the Custodian Agreement or the resignation of the Custodian, the General Partner shall use its best endeavours to find within two months a financial institution to act as Custodian and upon doing so the General Partner shall appoint such financial institution to be Custodian in place of the former Custodian.

After dismissal, the Custodian must continue to carry out its function as long as is necessary to enable the entire assets of the Partnership to be transferred to the new Custodian.

**Art. 29. Winding-up.** The Partnership may (i) be voluntarily dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders deliberating as prescribed for amendment of these Articles of Association, with the consent of the General Partner or (ii) dissolve as set out in Article five (5).

**Art. 30. Liquidation.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed at a general meeting of Shareholders deliberating as prescribed for amendment of these Articles of Association and which will specify their powers and fix their remuneration.

Such liquidator(s) appointed must be approved by the Luxembourg Supervisory Authority and must provide all requisite guarantees of honorability and professional skills.

Once the Partnership is placed in liquidation, the assets of the Partnership will be distributed to the Shareholders in accordance with the principles described in Article twenty-seven (27) and the Information Memorandum.

**Art. 31. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the 1915 Law and the SICAR Law for which no specific provision is made in these Articles of Association.

**Art. 32. Definitions and Interpretation.** In these Articles of Association, unless inconsistent with the context or otherwise defined, the following expressions shall have the following meaning:

- «Add-on Investment»: any supplementary Investments in existing Portfolio Companies;
- «Acquisition Cost»: the total amount paid by the Partnership with respect to an Investment, including all the expenses borne, if any, by the Partnership (in particular due diligence expenses, registration duty or any other similar taxes and duties) in connection with such Investment;
- «Additional Capital Contribution(s)»: any capital contribution made by a Shareholder in excess of its Initial Capital Contribution;
- «Additional Drawdown»: in the case of each Class A and Class B Shareholder, at any particular point in time, such portion of its Outstanding Commitment as may be requested by the General Partner to be contributed to the Partnership by way of Additional Capital Contribution pursuant to an Additional Drawdown Notice;

- «Additional Drawdown Notice»: a notice from the General Partner to each Shareholder by facsimile, email or post, in such form as may be approved by the General Partner from time to time, stating that an Additional Drawdown is to be paid and the purpose for which the Additional Drawdown is to be used, identifying the entity in which an Investment is to be made, and including a short description of the nature of business of such entity;
- «Administration Agent»: the administration and paying agent of the Partnership, or any successor administration and paying agent thereto;
- «Admission Date»: in relation to a Shareholder, the date, as determined by the General Partner in its absolute discretion and notified to such Shareholder by the General Partner prior thereto, on which such Shareholder is admitted to the Partnership and entered as a Shareholder in the Register;
- «Aggregate Capital Contributions»: the aggregate of the Initial Capital Contribution and each Additional Capital Contribution;
- «Affiliate»: in relation to any person, (i) any other person which directly or indirectly Controls, is Controlled by, or is under common Control with such person; or (ii) any officer, director, partner or employee of such person or such other person;
- «Aggregate Capital Contributions»: the aggregate of the Initial Capital Contribution and each Additional Capital Contribution;
- «Aggregate Commitment(s)»: the aggregate commitment of each Shareholder;
- «Auditor»: the auditor to the Partnership appointed in accordance with article 27 of the SICAR Law or any other or successor auditor to it appointed by the general meeting of the Shareholders;
- «Business Day»: a day on which banks and other financial institutions are open for business (other than Saturdays, Sundays and public holidays) in Luxembourg;
- «CACIF»: CREDIT AGRICOLE CAPITAL INVESTISSEMENT & FINANCE S.A., a public limited company (société anonyme), incorporated under the laws of France, having its registered office at 100, boulevard du Montparnasse, F-75014 Paris;
- «Carried Interest»: the carried interest in the Partnership payable to the Class B Shareholders by way of Distributions;
- «Class» or «Classes»: includes the Management Share, each of the Class A Shares, Class B Shares and, upon issuance, the Class C Shares and any further Class of Shares issued by the Partnership;
- «Class A Shareholder»: a holder of Class A Shares being a limited partner (associé commanditaire) within the meaning of the 1915 Law;
- «Class B Shareholder»: a holder of Class B Shares being a limited partner (associé commanditaire) within the meaning of the 1915 Law;
- «Class C Shares»: a Class of Shares to be issued upon the conversion of certain Class B Shares, as set forth in the Information Memorandum;
- «Closing» and «Closing Date(s)»: the date (or dates) determined by the General Partner on or prior to which Subscription Agreements for Class A Shares must be received and accepted by the General Partner. The Initial Closing Date is expected to occur on 27 October 2006; provided however that the Partnership may accept further subscriptions for Class A Shares during the Offer Period;
- «Co-Initiator»: AECOM TECHNOLOGY CORPORATION, a Delaware corporation, with its principal place of business at 555 South Flower Street, Suite 3700, Los Angeles, California, 90071-2300, USA through its wholly-owned subsidiary AECOM GLOBAL Inc., a Delaware corporation, with its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA;
- «Commitment»: the commitment of each Class A Shareholder made pursuant to a Subscription Agreement entered into between such Class A Shareholder and the General Partner acting for and on behalf of the Partnership, pursuant to which the Class A Shareholders commit to pay the aggregate Issue Price for the Class A Shares respectively to be subscribed by it and to make the Further Commitment to provide Additional Capital Contributions up to its Aggregate Commitment to the Partnership;
- «Control»: the power to direct the management or policies of a person or an entity (whether incorporated or unincorporated), directly or indirectly, whether through the ownership of shares, possession of voting power in respect of shares or other securities, by contract or otherwise, and «Controlled» and «Controlling» have corresponding meanings;
- «Custodian»: shall mean the custodian bank appointed in accordance with article 8 of the SICAR Law or any successor custodian thereto;
- «Custodian Agreement»: the agreement between the Partnership and the Custodian as amended, supplemented or otherwise modified from time to time;
- «Default Notice»: a notice given to any Class A Shareholder who fails to pay to the Partnership the amount, which is the subject of an Additional Drawdown Notice on or before the date of expiry of such notice, demanding payment of such Additional Drawdown amount plus Interest Compensation for each day of default. Such Default Notice shall also set out the consequences (as specified in these Articles of Association) of a failure to pay the amount of the Additional Drawdown and any applicable Interest Compensation within thirty (30) days of the date of such notice;
- «Defaulting Shareholder»: as defined in Article nine (9);
- «Distribution»: any distribution of dividends, proceeds of redemption of Shares, any allocation of liquidation proceeds, or other distribution by the Partnership in respect of Shares;
- «EU»: the European Union;

- «Euro or EUR»: the currency of the member states of the EU that have adopted the single currency in accordance with the Treaty establishing the European Community (signed in Rome 1957) as amended by the Treaty on European Union (signed in Maastricht on 7 February 1992);
- «EURIBOR»: the percentage rate per annum equal to the offered quotation which appears on the page of the Telerate Screen which displays an average rate of the Banking Federation of the European Union for three month EURO (being currently page 248) at or about 11.00 a.m. (Brussels time) on the Specified Date or, if such page or such service shall cease to be available, such other page or such other service for the purpose of displaying an average rate of the Banking Federation of the European Union as the General Partner shall reasonably select;
- «Final Calculation Date»: the twelfth (12th) anniversary of the Initial Closing Date;
- «Final Closing Date»: the final Closing Date for subscriptions for Class A Shares, as determined by the General Partner and falling not later than 12 (twelve) calendar months after the Initial Closing Date;
- «Founding Shareholders»: the shareholders appearing as founding shareholders in the incorporation deed of the Company;
- «Further Commitment(s)»: as defined in Article nine (9);
- «Income Receipts»: all sums received by way of dividends or payments of interest received by the Partnership from any Portfolio Companies, but excluding all amounts received by the Partnership from any Portfolio Company upon or in relation to the disposal of any Investment;
- «Information Memorandum»: the information memorandum relating to the Partnership dated October 2006, including any supplement thereto, as amended or restated from time to time;
- «Initial Additional Drawdown Proportion»: as defined in Article eight (8);
- «Initial Calculation Date»: the seventh (7th) anniversary of the Initial Closing Date, on which date the first calculation in respect of the Carried Interest on the Class B Shares shall be made;
- «Initial Capital Contribution»: the initial capital contribution made by each Shareholder during the Offer Period in respect of the Shares acquired by it, being an amount equal to the Issue Price multiplied by the number of Shares acquired by it at its Admission Date;
- «Initial Closing Date»: the first Closing Date for the Class A Shares, as determined by the General Partner;
- «Initiator(s)»: CACIF and PREDICA;
- «Interest Compensation»: the interest due from a Class A Shareholder to the Partnership accrued between the date payment in respect of any of its Commitment was due until the date such amount was paid, calculated based on an interest rate equal to three month EURIBOR plus two per cent. (2%) per annum, calculated from the date payment of such amount falls due until the date payment is received by the Partnership;
- «Investment»: any investment made by the Partnership in a Portfolio Company or SPV or any other type of equity capital, debt securities, loans and/or other financing facilities and/or arrangements, as granted by the Partnership to any Portfolio Company including without limitation (i) any Add-on Investment, (ii) the refinancing of any one or more of such investments, and (iii) and any such investment made through a joint venture with a third party;
- «Investment Advisor»: MERIDIAM INFRASTRUCTURE ADVISORY SERVICES S.A.S., a société par actions simplifiée incorporated in France, with its registered office at 34, boulevard Haussmann, 75009 Paris, France, or any successor investment advisor thereto or any other advisor appointed by the General Partner from time to time pursuant to an Investment Advisory Agreement;
- «Investment Period»: the period commencing on the Initial Closing Date and ending on the fifth (5th) anniversary of the Final Closing Date, subject to an extension by the General Partner for one additional period of one year, such extension to be subject to the approval of the Investor Committee;
- «Investment Strategy»: the investment strategy of the Partnership as described in the Information Memorandum, as such investment strategy may be amended from time to time by the General Partner, with the approval of the Investor Committee;
- «Investor Committee»: the investor committee of the Partnership if any, which may be set up by the General Partner as more fully described in the Offering Memorandum;
- «IRR»: the annualised internal rate of return (compounded on an annual basis) on the cash flows of the Partnership taking into account (i) the Initial Capital Contribution paid by the Class A Shareholders, (ii) all amounts drawn down from Class A Shareholders in the form of Additional Capital Contributions, and (iii) all Income Receipts and the residual value of the assets of the Partnership estimated at the date of the calculation as calculated by the Administration Agent at each record date for the payment of dividends (as determined by the General Partner) and according to normal statistical techniques using annual resets so that, in the absence of manifest error, such calculation of the Administration Agent shall be binding on all Shareholders and the Partnership. For the purpose of such calculation, the Administration Agent shall assume in respect of any drawdown that the cost to the Partnership thereof was incurred (i) on the Initial Closing Date, in respect of the Issue Price of the Class A Shares, and (ii) in the case of further contributions in respect of Commitment as Additional Capital Contributions on the date on which such amounts were required to be paid to the Partnership as specified in the relevant Additional Drawdown Notice;
- «Issue Price»: the initial issue price of the Class A and the Class B Shares, being EUR 25 (twenty-five Euro) per Class A Share and per Class B Share, respectively;
- «Management Share»: the management share in the Partnership held by the General Partner;
- «Net Asset Value»: the net asset value of the Partnership as determined by the Administration Agent on the basis of the valuation of the assets of the Partnership, as provided by the General Partner, and calculated in accordance with the provisions of Article fourteen (14);
- «OECD»: Organisation for Economic Cooperation and Development;
- «Offer Period»: the twelve month period in between the Initial Closing Date and the Final Closing Date;

- «Outstanding Commitment»: the amount drawn down from Shareholders for Investments less the Acquisition Cost of the Investments that have been realised or distributed by the Partnership to the Shareholders;
- «Partnership Running Yield»: the gross annual yield received by the Partnership;
- «Portfolio Company» or «SPV»: any corporation or other entity investing (directly or indirectly) in PPP infrastructure projects in the transportation, facilities and accommodation, and environment sectors or providing related services in any OECD country, which requires development, project construction or operations related finance, in which the Partnership has made or intends to make an Investment;
- «PPP»: public private partnership;
- «PREDICA»: PREDICA S.A., a public limited company (société anonyme) established under the laws of France with its registered office at 50-56, rue de la Procession, F-75015 Paris, registered with the Commercial Registry of Paris under the number B 334 028 123.
- «Redrawn Commitment»: funds representing the proceeds from the disposal of an Investment or part thereof that have been distributed to the Shareholders, and drawn down again by the General Partner, provided that, in the case of funds returned on disposal of an Investment or part thereof (i) the Partnership has acquired such Investment and subsequently disposed of it within eighteen (18) calendar months of its acquisition; (ii) such draw down takes place within twelve (12) months of the distribution of such funds to the Shareholders (and, in any event, within the Investment Period); and (iii) the aggregate amount of Commitments redrawn by the General Partner shall not exceed 20% (twenty percent) of the Aggregate Commitments;
- «Registrar and Transfer Agent»: the registrar and transfer agent appointed as the registrar and transfer agent of the Partnership pursuant to the Administration Agreement, or any successor registrar and transfer agent thereto;
- «Related Party»: any Affiliates or clients of the Initiator, the Co-Initiator, the General Partner and their respective Affiliates;
- «Right of First Refusal»: the right of first refusal as defined in Article thirteen (13);
- «Share»: a share in the capital of the Partnership which may be issued in different Classes by the Partnership pursuant to these Articles of Association, including, but not limited to, the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares and the Management Share that will have to be fully paid up at the date of subscription;
- «Shareholder»: a holder of a Share;
- «Shareholders' Supermajority Approval»: the approval of Shareholders representing 75% of the share capital of the Partnership;
- «SICAR»: société d'investissement en capital à risque (investment company in risk capital);
- «SICAR Law»: the Luxembourg law of 15 June 2004, on the investment company in risk capital, as amended from time to time;
- «Subscription Agreement»: an agreement to be entered into between each Shareholder and the Partnership pursuant to which Shareholders may subscribe for Shares in the Partnership, Partnership;
- «Total Initial Contribution»: as defined in Article eight (8); and
- «1915 Law»: the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

References to articles are to the articles of these Articles of Association.

Words importing gender include each gender.

References to persons include bodies corporate, firms and unincorporated associations.

The singular includes the plural and vice versa.

Headings of articles are included for convenience only and do not affect their interpretation.

References to all or any part of any statute or statutory instrument include any statutory amendment, modification or re-enactment in force from time to time and references to any statute include any statutory instrument or regulations made under it.

Any reference to the Partnership, the General Partner, any Investment Advisor, the Custodian or the Administration Agent includes a reference to its or their duly authorised agents or delegates.

#### *Transitional measures*

Exceptionally, the first financial year shall begin on the date hereof and end on 31st December 2006.

#### *Subscription and Payment*

The shares in the Partnership have been subscribed as follows:

1- MERIDIAM INFRASTRUCTURE MANAGERS, S.à r.l., prenamed:

one (1) Management Share

2- PREDICA S.A., prenamed:

eighteen (18,000) Class A Shares and three thousand forty (3,040) Class B Shares

3- CREDIT AGRICOLE CAPITAL INVESTISSEMENT & FINANCE S.A., prenamed:

eighteen (18,000) Class A Shares and three thousand forty (3,040) Class B Shares

4- AECOM GLOBAL Inc., prenamed:

two thousand (2,000) Class A Shares and one thousand five hundred and twenty (1,520) Class B Shares

5- MERIDIAM MC S.A., prenamed:

seven thousand six hundred (7,600) Class B Shares

Total: thirty-eight thousand (38,000) Class A Shares, fifteen thousand two hundred (15,200) Class B Shares and one (1) Management Share.

The shares have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of one million three hundred and thirty thousand twenty-five Euro (EUR 1,330,025.-) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Statement*

The notary executing this notarial deed declares that he has verified the conditions laid down in article 26 of the Companies Act 1915, and confirms that these conditions have been observed.

*Estimate of formation expenses*

The appearing parties declare that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation amount approximately to EUR 6,800.-.

*General meeting of Shareholders*

The appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to hold a general meeting of the shareholders of the Partnership.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

That MERIDIAM INFRASTRUCTURE MANAGERS, S.à.r.l., a private limited liability company, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, is appointed as managing general partner of the Partnership for an undetermined period of time.

That the address of the registered office of the Partnership is set at L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire, de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1- MERIDIAM INFRASTRUCTURE MANAGERS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (MERIDIAM),

ici représentée par M<sup>e</sup> Thierry Becker, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, en date du 25 octobre 2006;

2- PREDICA S.A., une société anonyme de droit français avec siège social au 50-56, rue de la Procession, F-75015 Paris (PREDICA),

ici représentée par M<sup>e</sup> Thierry Becker, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, en date du 23 octobre 2006;

3- CREDIT AGRICOLE CAPITAL INVESTISSEMENT & FINANCE S.A, société anonyme de droit français, ayant son siège social au 100, boulevard Montparnasse, F-75014 Paris (CACIF),

ici représentée par M<sup>e</sup> Thierry Becker, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, en date du 20 octobre 2006;

4- AECOM GLOBAL Inc., une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique (AECOM GLOBAL),

ici représentée par M<sup>e</sup> Thierry Becker, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, en date du 25 octobre 2006;

5- MERIDIAM MC S.A., une société anonyme constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (MERIDIAM MC),

ici représentée par M<sup>e</sup> Thierry Becker, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, en date du 26 octobre 2006.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les parties comparantes ainsi que le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, es qualité en vertu de laquelle elles agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les Statuts) d'une société en commandite par actions qu'elles déclarent constituer et qu'elles ont arrêté comme suit:

**I. Dénomination - Siège social - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé entre l'Actionnaire Commandité en qualité de souscripteur de l'Action de Commandité, les Actionnaires Fondateurs et tous ceux qui pourront devenir propriétaires par la suite d'Actions une société en commandite par actions sous la forme d'une société d'investissement en capital à risque (la Société), régie par les présents Statuts et par les lois en vigueur au Luxembourg et en particulier par la Loi 1915 et la Loi SICAR.

**Art. 2. Dénomination.** La dénomination sociale de la Société est MERIDIAM INFRASTRUCTURE (SCA) SICAR.

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est de placer ses fonds en valeurs représentatives de capital à risque dans le but de faire bénéficier ses Actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs en contrepartie du risque qu'ils supportent.

Le Mémoire d'Information décrit de manière plus détaillée les objectifs d'investissement et la stratégie de la Société.

La Société pourra par ailleurs conclure, assister ou participer à des transactions commerciales, financières et autres, et en particulier, sans limitation, accorder à une Société Portefeuille, ou à toute société associée d'une façon ou d'une

autre à la Société ou à n'importe quelle Sociétés Portefeuilles en question, dans lesquelles la Société à un intérêt financier direct ou indirect, toute assistance, prêts, avances ou garanties; emprunter et lever des fonds et sécuriser le remboursement des montants empruntés; la Société peut, en particulier, emprunter à des tiers ou à ses Actionnaires, pour elle-même ou pour ses Sociétés Portefeuilles, pour financer, conclure et refinancer un Financement ou un Financement Supplémentaire ou pour couvrir une de ses dépenses.

La Société peut en outre effectuer toute opération commerciale, financière, ou technique en relation directe ou indirecte avec tous les domaines décrits ci-dessus dans le but de faciliter l'accomplissement de son objet social dans les limites permises par la Loi SICAR.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Le siège social de la Société pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision de l'Actionnaire Commandité.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par résolution d'une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts mais ne pourra pas être transféré à l'étranger sauf stipulation contraire des présentes.

La Société peut établir des succursales (soit un établissement permanent ou non) ou d'autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5. Durée.** La Société est constituée pour une durée déterminée qui s'achèvera le 27 octobre 2031, correspondant au 25<sup>e</sup> anniversaire de la date de constitution de la Société.

Toutefois, si au 12<sup>e</sup> anniversaire de la Date Initiale de Clôture, le Rendement d'Exploitation de la Société n'atteint pas 7% par an basé sur les comptes consolidés audités de la Société pour l'exercice clos au 31 décembre avant le 12<sup>e</sup> anniversaire de la Date Initiale de Clôture, la Société sera automatiquement dissoute, à moins que les Actionnaires représentant 75% du capital social de la Société décident de poursuivre la Société à ou avant cette date anniversaire. Si au 12<sup>e</sup> anniversaire de la Date Initiale de Clôture, le Rendement d'Exploitation de la Société dépasse 7% par an basé sur les comptes consolidés audités de la Société pour l'exercice clos au 31 décembre avant le 12<sup>e</sup> anniversaire de la Date Initiale de Clôture, l'existence de la Société ira jusqu'au 27 octobre 2031, sauf si la Société est dissoute avant par une Approbation des Actionnaires à la Super Majorité.

La Société peut être dissoute à tout autre moment avant son terme par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modifications des présents Statuts, sous réserve de l'accord de l'Actionnaire Commandité.

La Société ne cesse pas d'exister en cas de décès, suspension des droits civils, faillite ou insolvabilité d'un de des Actionnaires.

**Art. 6. Responsabilité.** L'Actionnaire Commandité est responsable pour toutes les dettes qui ne pourront pas être couvertes par l'actif de la Société. Les Actionnaires Commanditaires ne sont responsables qu'à concurrence de leur Apport en Capital à la Société.

**Art. 7. Capital social.** A la date de la constitution, le capital social de la Société est fixé à un million trois cent trente mille vingt-cinq euros (EUR 1.330.025), représenté par une Action de Commandité sans valeur nominale, de trente-huit mille (38.000) Actions de Catégorie A sans valeur nominale et quinze mille deux cents (15.200) Actions de Catégorie B sans valeur nominale, toutes sous forme nominative et entièrement libérées.

Le capital social de la Société devra, à tout moment, être égal à la Valeur de l'Actif Net de la Société déterminé conformément à l'Article quatorze (14).

Le capital souscrit minimum de la Société, qui doit être atteint dans les 12 (douze) mois suivant la date à laquelle l'agrément de la Société en tant que SICAR par le Comité de Surveillance de Luxembourg, sera d'un million d'euros (EUR 1.000.000) tel qu'exigé par la Loi SICAR.

**Art. 8. Emission des Actions.** L'Actionnaire Commandité peut émettre des Actions de Catégorie A et des Actions de Catégorie B supplémentaires au cours de la Période de Financement, chaque fois au Prix d'Emission, consécutivement et proportionnellement aux Apports en Capital Additionnels réalisés conformément à l'Article neuf (9). Il ne peut y avoir d'autre Action de Commandité.

Sauf stipulation contraire aux présentes ou dans le Mémoire d'Information, les droits de souscription préférentielle ne sont pas applicables.

L'Apport Initial en Capital de chaque Actionnaire de Catégorie A et de Catégorie B représentera 0,5% (zéro virgule cinq pour cent) du montant de son Investissement Global.

L'émission des Actions est fractionnable jusqu'à trois décimales. Les Actions fractionnées donneront à leur propriétaire les droits proportionnels à la fraction des Actions représentées. Toutefois, une Action fractionnée ne conférera pas un droit de vote en soi, sauf avec d'autres Actions fractionnées que l'Actionnaire en question détient, leur nombre dans ce cas est tel qu'il représente une ou plusieurs Actions.

Un Actionnaire de Catégorie A accédant à la Société au cours de la Période d'Offre devra apporter à la Société au plus tard à la Date de son Admission, un montant global équivalent à son Apport en Capital Initial, plus une prime de souscription tardive égale à la somme de (i) du montant de tous les Tirages Additionnels, exigé des Actionnaires de Catégorie A existants, avant sa Date d'Admission et proportionnel à son actionnariat dans la Société (la Proportion du Tirage Additionnel Initial); et (ii) du montant relatif aux intérêts à un taux annuel de trois mois EURIBOR plus 2% (deux pour cent) calculé sur la somme de son Apport en Capital Initial et de la Proportion du Tirage Additionnel Initial (ensemble l'Apport Initial Total), ce paiement pouvant être effectué en numéraire ou en nature, conformément à la procé-

dure fixée dans le Mémoire d'Information et le Contrat de Souscription. Le coût engendré par cet apport, comprenant le coût du rapport spécial émis par le Réviseur, seront à la charge de l'Actionnaire.

Un Actionnaire de Catégorie A entrant dans la Société doit intégralement payer son Apport Initial Total au profit de la Société (i) dans le cas d'apports en numéraire, sur un compte bancaire de la Société auprès du Dépositaire désigné par l'Actionnaire Commandité à cet effet, et (ii) en cas d'apport en nature, en conformité avec la politique d'investissement de la Société, par le transfert des actifs apportés à la Société, avec une évaluation de l'apport par un rapport spécial du Réviseur conformément à la Loi 1915.

Les Actions de Catégorie A ne seront émises que sur accomplissement des conditions suspensives fixées dans le Contrat de Souscription et le Mémoire d'Information et notamment après (i) l'exécution du Contrat de Souscription, (ii) l'acceptation de la souscription par l'Actionnaire Commandité et (iii) le paiement de l'Apport Initial Total.

Les Actions de Catégorie B pourront par la suite être converties en Actions de Catégorie A et/ou de Catégorie C après la Période de Financement selon les conditions décrites dans le Mémoire d'Information.

La conversion s'effectuera par voie de rachat et d'annulation des Actions de Catégorie B et le paiement du boni de rachat par voie de nouvelles Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie C selon les règles fixées dans le Mémoire d'Information. L'Actionnaire Commandité aura l'autorisation d'émettre ces nouvelles Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie C, sous réserve d'un rapport d'audit. Les droits de souscription préférentielle ne s'appliqueront pas à ce genre d'émission.

**Art. 9. Investissements Supplémentaires des Actionnaires.** En plus de leur Apport en Capital Initial ou Apport Initial Total, les Actionnaires de Catégorie A et de Catégorie B se sont irrévocablement engagés dans leur Contrat de Souscription respectif, pour procurer à la Société des fonds supplémentaires (les Investissements Supplémentaires) tels que détaillés dans le Contrat de Souscription et dans le Mémoire d'Information.

Les Investissements Supplémentaires de chaque Actionnaire de Catégorie A et de Catégorie B représenteront 99,5% (quatre-vingt-dix-neuf virgule cinq pour cent) de son Investissement Global.

L'Actionnaire Commanditaire peut, à sa seule discrétion, demander de temps à autre un paiement au pro rata de chaque Actionnaire de Catégorie A et de Catégorie B d'une portion ou de l'intégralité des Investissements Supplémentaires sous la forme d'Apports en Capital Additionnels (un Tirage Additionnel) tel que requis, de l'avis de l'Actionnaire Commandité, pour que la Société (i) finance ses Investissements ou (ii) honore d'autres engagements ou obligations de la Société, en ce compris mais sans limitation, les frais de gestion ou les dépenses de la Société, à n'importe quel moment durant la Période de Financement. La procédure relative à ces Tirages Additionnels est détaillée dans le Mémoire d'Information.

Pour écarter le moindre doute, l'Actionnaire de Catégorie A ou de Catégorie B ne sera tenu en aucune circonstance d'apporter un montant total d'Apports en Capital Additionnels supérieur à ses Investissements Globaux.

A la fin de la Période de Financement, les Actionnaires n'auront plus d'obligations concernant les Apports en Capital Additionnels, autres que celle de financer (a) tout Tirage Additionnel ou Investissement Retiré appelé à ou avant la fin de la Période de Financement, et (b) tout Tirage Additionnel payable à la Société en rapport avec (i) l'obligation de financer tous les Investissements dans lesquels la Société s'est engagée avant la fin de la Période de Financement, ou (ii) les obligations en cours et frais d'exploitation de la Société pour la durée de la Société.

Si un Actionnaire de Catégorie A ne paie pas (un Actionnaire en Défaut) à la Société tout montant à payer selon une Notification de Tirage Additionnel à ou avant la date d'expiration de cette notification, l'Actionnaire Commandité émettra une Notification de Non-paiement et peut procéder de la manière suivante:

1) Sous réserve des dispositions du paragraphe 3) ci-dessous, l'Actionnaire en Défaut (i) ne recevra aucune distribution jusqu'à la date à laquelle la Société aura réalisé ou distribué tous ses actifs et pourra distribuer le solde des actifs aux Actionnaires et (ii) ne pourra prendre part aux votes des Actionnaires. Si l'Actionnaire en Défaut est un membre du Comité de Financement, il sera automatiquement suspendu de ses fonctions.

2) Par ailleurs, tout retard de paiement du montant du Tirage Additionnel entraînera le paiement d'intérêt de Compensation en faveur de la Société automatiquement et sans formalité à remplir, sans préjudice à une action que pourrait intenter la Société à l'Actionnaire en Défaut, et l'option pour la Société d'exercer les droits décrits au paragraphe 4) ci-dessous.

3) Si la situation est réglée dans les trente (30) Jours Ouvrables depuis la date d'envoi de l'Avis de Non-Paiement et donc de paiement du Tirage Additionnel et les Intérêts de Compensation, l'Actionnaire en Défaut recouvrera ses droits (i) de recevoir les distributions faites, y compris celles qui ont eu lieu entre la date d'expiration de l'Avis de Tirage Additionnel et la date à laquelle la situation a été remédiée et (ii) de participer aux votes des Actionnaires. S'il a été suspendu de ses fonctions au sein du Comité de Financement, il peut être réintégré.

4) Si la situation n'a pas été remédiée dans les trente (30) Jours Ouvrables suivant la date d'envoi de l'Avis de Non-Paiement, l'Actionnaire Commandité, peut, à sa seule discrétion, exercer une des options suivantes:

(a) Les Actions de Catégorie A détenues par l'Actionnaire en Défaut (les Actions de l'Actionnaire en Défaut) peuvent être cédées en totalité ou en partie à un autre ou plusieurs Actionnaires et/ou à un ou plusieurs tiers. Les cessionnaires seront désignés par l'Actionnaire en Défaut dans les trente (30) Jours Ouvrables depuis la date d'expiration de l'Avis de Tirage Additionnel, étant précisé que cette période peut être étendue par l'Actionnaire Commandité. Toute cession prévue doit se conformer aux dispositions de l'Article (13) et en particulier en ce qui concerne le Droit de Prémption et l'accord préalable de l'Actionnaire Commandité. Si l'Actionnaire en Défaut et le(s) cessionnaire(s) désigné(s) tombe(nt) d'accord sur un prix de cession, les Actions de l'Actionnaire en Défaut seront vendues au prix convenu. Si (i) l'Actionnaire en Défaut et le(s) cessionnaire(s) désigné(s) ne tombent pas d'accord sur un prix de cession, ou si (ii) l'Actionnaire en Défaut ne désignait pas de cessionnaire(s) au cours de la période requise, ou si (iii) conformément à l'Article treize (13) l'Actionnaire Commandité n'a pas approuvé la cession au(x) cessionnaire(s) désigné(s), ou si (iv) toutes ou

partie des Actions de l'Actionnaire en Défaut n'est pas cédée pour une autre raison, l'Actionnaire Commandité peut procéder à sa discrétion comme il est prévu au sous-paragraphe (b) ci-dessous.

Du produit net de la cession des Actions de l'Actionnaire en Défaut, l'Actionnaire Commandité a la possibilité de déduire, réclamer ou demander les montants dus à la Société sous les Tirages Additionnels et des Intérêts de Compensation jusqu'à la date de la cession. L'Actionnaire Commandité déduira ensuite, réclamera ou demandera un montant égal à toutes les dépenses encourues ou dommages soufferts par un agent ou Actionnaire de la Société suivant le non-paiement des fonds appelés par l'Actionnaire en Défaut. L'Actionnaire Commandité recevra le solde, le cas échéant.

En cas de vente, l'Actionnaire en Défaut sera rayé automatiquement du registre des Actions. Les cessionnaires désignés deviendront les propriétaires des Actions après avoir rempli les conditions mentionnées à l'Article treize (13).

(b) Si l'Actionnaire décide de ne pas procéder en vertu du sous paragraphe (a) ci-dessus ou si tout ou partie des Actions de l'Actionnaire en Défaut n'est pas vendue aux conditions décrites aux conditions décrites au sous paragraphe (a) ci-dessus, l'Actionnaire Commandité peut, à sa seule discrétion, décider que la Société rachètera tout ou partie des Actions de l'Actionnaire en Défaut.

Les Actions de Catégorie A peuvent être rachetées par la Société à un prix égal à 50% du montant le plus bas: (i) des montants libérés par l'Actionnaire en Défaut pour les Actions de Catégorie A, ou (ii) de la Valeur de l'Actif Net des Actions de Catégorie A ainsi rachetées déterminée conformément à l'Article quatorze (14) (le Prix de Rachat par Défaut).

L'Actionnaire Commandité peut déduire du Prix de Rachat par Défaut, des Intérêts de Compensation jusqu'à la date de rachat, ainsi qu'un montant égal à toutes les dépenses encourues ou dommages soufferts par tous les agents de la Société ou Actionnaires résultant du non-paiement. L'Actionnaire en Défaut recevra le solde, s'il y en a.

Toute Action de Catégorie A ainsi rachetée sera automatiquement annulée.

**Art. 10. Actionnaires.** La détention des Actions est exclusivement réservée aux Investisseurs Avertis tel que défini à l'article 2 de la Loi SICAR.

L'Actionnaire Commandité a le pouvoir d'imposer les restrictions qu'il jugera nécessaires dans le but d'assurer notamment qu'(i) aucune des Actions de la Société ne sont acquises ou détenues par (a) toute personne en violation des présents Statuts, le Mémoire d'Information, la loi ou la réglementation d'un pays donné ou d'une autorité gouvernementale, ou (b) toute personne qui, selon l'Actionnaire Commandité, mènerait à ce que la Société encoure toute imposition ou souffre d'un quelconque désavantage pécuniaire dont la Société n'aurait pas dû souffrir en d'autres circonstances.

A ces fins, l'Actionnaire Commandité peut:

a) refuser d'émettre des Actions et d'enregistrer une cession d'Action lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir comme conséquence d'attribuer la propriété effective d'une telle Action à un candidat actionnaire qui n'a pas le droit de détenir une telle Action de la Société;

b) à tout moment demander à toute personne dont le nom figure sur le registre des Actionnaires de fournir à la Société tout renseignement, appuyé d'un certificat qu'elle estime nécessaire, afin de déterminer si les Actions de cet Actionnaire en question appartiennent ou sont destinées à appartenir en propriété effective à une personne qui n'est pas autorisée à détenir les Actions de la Société; et

c) quand il apparaît qu'une personne qui n'est pas autorisée à détenir des Actions de la Société en soit le propriétaire effectif et bénéficiaire ou les détienne, provoque le rachat forcé par la Société de toutes les Actions détenues par cet Actionnaire selon la manière déterminée à l'Article seize (16).

**Art. 11. Forme des Actions / Registre des Actionnaires.** Les Actions seront émises sous forme nominative uniquement.

Toutes les actions émises seront inscrites dans le registre des Actionnaires, tenu par la personne chargée de la maintenance du registre et désignée aux fonctions de Conservateur du Registre et des Cession. Ce registre contiendra le nom et l'adresse de chaque Actionnaire, le nombre d'Actions qu'il détient et, si applicable, la date de leur cession. Toute cession d'Actions sera notifiée à l'Actionnaire Commandité conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil de Luxembourg. Les transferts de propriété ne prendront effet qu'après leur inscription dans le registre des Actionnaires de la Société.

L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actions prouve son droit à la propriété de ces Actions nominatives. L'Actionnaire recevra une confirmation écrite de son actionariat. Des certificats d'Actions seront exclusivement émis sur demande écrite de l'Actionnaire concerné au Conservateur du Registre et des Cessions.

L'Actionnaire peut à tout moment changer son adresse inscrite dans le Registre des actionnaires au moyen d'une communication écrite à envoyer au siège social de la Société ou à une autre adresse indiquée par celle-ci.

Les Actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui n'admet qu'un détenteur par Action.

**Art. 12. Droits de Vote.** Chaque Action entière donne droit à une voix. Sauf stipulation contraire aux présents Statuts, l'accord de l'Actionnaire Commandité est exigé pour qu'une résolution des Actionnaires soit valablement adoptée.

**Art. 13. Cession d'Actions**

a) Action de Commandité

L'Action de Commandité détenue par l'Actionnaire Commandité n'est pas cessible.

b) Autres Cessions

Jusqu'au 12<sup>e</sup> anniversaire de la Date de Clôture Initiale, les Actionnaires de Catégorie A ne peuvent ni céder, attribuer, vendre ou gager leurs Actions de Catégorie A, sauf cession à un de leurs Affiliés, sans l'accord préalable écrit de l'Actionnaire Commandité, que ce dernier peut donner ou retenir à son seul gré. Sauf en cas de cession à des Affiliés,

les Autres Actionnaires de Catégorie A auront un droit de préemption pour l'acquisition des Actions de Catégorie A cédées conformément aux dispositions définies ci-dessous.

Après le 12<sup>e</sup> anniversaire la Date de Clôture Initiale, les cessions d'Actions de Catégorie A ne seront plus soumises à l'accord préalable de l'Actionnaire Commandité et des autres Actionnaires de Catégorie A n'auront pas de droit de préemption pour l'acquisition des Actions de Catégorie A cédées.

c) Droit de Préemption

Un Actionnaire de Catégorie A qui désire céder ses Actions (le Cédant) à un cessionnaire proposé qui n'est pas son Affilié (le Cessionnaire) doit notifier son intention à l'Actionnaire Commandité, par courrier recommandé, et doit préciser le nombre d'Actions qu'il envisage de céder, la(les) personne(s) à qui il désire les céder, le prix proposé ainsi qu'une promesse écrite du Cessionnaire concernant sa ferme intention d'acquérir les Actions concernées, d'être lié par les présents Statuts et par le Mémoire d'Information et l'obligation de payer le solde de tous les Investissements payables en vertu de l'Avis de Tirage Additionnel émise à ou avant la date de cession (l'Avis Initiale).

Au cours des cinq (5) Jours Ouvrables suivant la réception de l'Avis Initiale par l'Actionnaire Commandité, celui-ci informera par lettre recommandée ou contre réception (la Seconde Notification) les autres Actionnaires de la cession envisagée, qui sont admissibles à l'acquisition des Actions en vertu du présent Article (les Actionnaires Admissibles), en précisant (i) le nombre d'Actions à céder, et (ii) le prix, de sorte que les Actionnaires Admissibles puissent alors exercer en totalité ou en partie leur Droit de Préemption.

Le Droit de Préemption de chaque Actionnaire Admissible sera calculé au pro rata du nombre d'Actions de la Catégorie en question qu'il détient pour le moment par rapport au nombre total d'Actions de cette Catégorie.

La Seconde Notification sera accompagnée d'une copie de l'Avis Initiale et exigera de chaque Actionnaire de déclarer, par courrier recommandé, dans les quinze (15) Jours Ouvrables suivant réception de la Seconde Notification (i) s'il désire exercer son Droit de Préemption et (ii) le nombre d'Actions sujettes à son Droit de Préemption pour lesquelles il souhaite exercer son Droit de Préemption. Un Actionnaire sera considéré comme n'ayant pas exercé son Droit de Préemption si l'Actionnaire Commandité ne reçoit pas de réponse durant la période mentionnée ci-dessus.

Au cours des quinze (15) Jours Ouvrables suivants, l'Actionnaire Commandité déterminera le nombre d'Actions qui n'ont pas été retenues par l'Actionnaire Admissible en vertu de son Droit de Préemption (les Actions Restantes) et offrira à chaque Actionnaire Admissible qui ont exprimé leur intention d'exercer totalement leur Droit de Préemption l'opportunité d'acheter les Actions Restantes au pro rata du nombre d'Actions qu'il détient dans la Catégorie d'Actions concernée. Ce mécanisme s'applique de la même manière jusqu'à ce qu'un des événements suivants se produise en premier: (i) toutes les Actions Restantes ont été prises par les Actionnaires Admissibles, (ii) aucun des Actionnaire n'est intéressé par les Actions Restantes, (iii) deux (2) mois se sont écoulés depuis la réception de l'Avis Initiale par l'Actionnaire Commandité.

Ensuite, pendant quinze (15) Jours Ouvrables, la Société peut (mais n'est pas obligée) au gré de l'Actionnaire Commandité de racheter les Actions Restantes conformément à l'Article seize (16) au prix déterminé par le Cessionnaire.

**Art. 14. Valeur de l'Actif Net.** La Valeur de l'Actif Net de la Société sera déterminée aussi fréquemment que l'Actionnaire Commanditaire le juge utile, mais jamais moins que deux fois par an au 30 juin et au 31 décembre.

La Valeur de l'Actif Net sera exprimée en euros et sera déterminée par l'Agent Administratif sur base d'inventaire des actifs sous-jacents de la Société fournis par l'Actionnaire Commandité à chaque date d'inventaire en cumulant la valeur de tous les actifs de la Société et en y déduisant toutes les dettes de la Société.

La Valeur de l'Actif Net attribuable à une Catégorie d'Actions particulière sera la valeur des actifs et droits de distributions totaux ajustés aux dettes relatives à cette Catégorie au jour d'inventaire.

La Valeur de l'Actif Net d'une Catégorie d'Actions le jour d'inventaire s'élève à la valeur de cette Catégorie divisée par le nombre total d'Actions de cette Catégorie en circulation au jour concerné.

A. Les actifs de la société comprendront:

(a) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, détenues sur base temporaire et accessoire, y compris les intérêts échus ou courus;

(b) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les résultats de la vente de titres vendus mais pas encore livrés) détenus sur base temporaire et accessoire;

(c) toutes les obligations, titres à terme, certificats de dépôt, actions, obligations, droits de souscription, warrants, et autres valeurs mobilières, instruments financiers qui sont la propriété de la Société ou ont été contractés pour la Société;

(d) toutes les actions, dividendes d'actions, d'espèces, distributions d'espèces exigibles par la Société dans la mesure où les informations à ce sujet sont raisonnablement accessibles par la Société;

(e) tous les intérêts échus ou courus sur les avoirs produisant des intérêts et qui sont la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans le prix de ces avoirs;

(f) les dépenses préliminaires de la Société, dans la mesure où celles-ci n'ont pas été entièrement amorties; et

(g) tous les autres avoirs détenus par la Société, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

Les actifs de la Société seront calculés de la manière suivante:

1. Les espèces en caisse ou en dépôt, tous les effets, billets payables à vue, les comptes exigibles, les dépenses prépayées, les dividendes et intérêts échus mais non reçus seront représentés par la valeur nominale de ces actifs sauf toutefois s'il apparaît peu probable que cette valeur soit reçue. Dans ce cas, la valeur sera déterminée en y enlevant un certain montant afin de refléter la valeur réelle de ces actifs;

2. la valeur des titres transférables cotés ou traités sur un marché régulé opérant de manière régulière, reconnu et ouvert au public est basé sur la dernière cotation disponible et si ce titre transférable est traité sur plusieurs marchés, sur base de la dernière cotation sur le marché principal où cette dernière se trouve. Si cette dernière cotation n'est pas

représentative, la valeur sera évaluée selon la valeur de vente prévisible déterminée avec prudence et bonne foi par l'Actionnaire Commandité;

3. Les titres non cotés ou qui ne sont pas traités sur un marché régulé de manière régulière seront évalués selon leur valeur de vente prévisible déterminée avec prudence et bonne foi par l'Actionnaire Commandité; et

4. tous les autres actifs seront évalués selon leur valeur de vente prévisible déterminée avec prudence et bonne foi par l'Actionnaire Commandité conformément aux procédures et principes généralement acceptés; dans chaque cas, selon les pratiques généralement acceptées pour évaluer la PPP (si applicable).

B. Les dettes de la Société comprendront:

- a) tous les emprunts, effets et comptes exigibles;
- b) toutes les dépenses administratives en cours ou à payer, y compris mais sans limitation les frais de gestion, de consultance et du dépositaire;
- c) toutes les obligations connues, présentes et futures, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature;
- d) une provision adéquate pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu encourus au Jour d'Evaluation, fixée périodiquement par la Société et, le cas échéant, toutes autres réserves, s'il y en a, autorisées et approuvées par l'Actionnaire Commandité;
- e) les Coûts d'Établissement, jusqu'à un montant de 4 millions, qui seront amortis sur une période de 5 ans; et
- f) toutes autres dettes de la Société de quelque nature que ce soit sauf les dettes représentées par les Actions de la Société.

Pour la détermination du montant de ces dettes, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par elle qui comprendront les frais de constitution et de lancement, les commissions payables aux gestionnaires, comptables, agents administratif, domiciliaire et Conservateur du Registre et des Cessions et tout autre agent employés par la Société, les frais pour les services juridiques et d'audit, promotion, et fais de publication, comprenant les fais de publicité ou de préparation ou d'impression du Mémoire d'Information, memoranda explicatifs ou frais d'enregistrement, rapports annuels, impôts et autres frais gouvernementaux, et toutes autres taxes similaires, toute autre dépense d'exploitation, y compris les frais d'achat et de vente des avoirs, les intérêts, les frais bancaires et de courtage, les frais de poste, téléphone et télex. La Société pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou pour toute autre période à l'avance.

C. Pour les besoins de cet Article:

- a) Les Actions faisant l'objet d'une souscription qui a été acceptée mais dont le paiement n'est pas reçu seront considérées comme existantes;
- b) Les Actions de la Société à racheter en vertu de l'Article seize (16) seront traitées comme existantes et jusqu'à leur règlement, leur prix sera considéré comme une charge de la Société;
- c) Les Investissements Supplémentaires ne seront pas pris en compte;
- d) Tous les Financements, soldes en numéraire et autres actifs de la Société qui ne sont pas exprimés en euros, seront évalués après avoir pris en compte le taux de marché ou le taux de change en vigueur à la date et l'heure dudit jour d'évaluation; et
- e) Effet sera donné le jour d'évaluation aux achats et ventes de titres contractés par la Société audit jour d'évaluation, dans la mesure du possible.

**Art. 15. Suspension.** L'Actionnaire Commandité peut suspendre temporairement la détermination de la Valeur de l'Actif Net durant:

- (i) toute période pendant laquelle, d'après l'Actionnaire Commandité, une juste évaluation des actifs de la Société n'est pas réalisable pour des raisons dépassant le contrôle de la Société; ou
- (ii) toute période durant laquelle une des principales bourses, sur laquelle une partie importante des Investissements de la Société sont cotés, est fermée (pour une autre raison que des congés ordinaires) ou durant laquelle les transactions sont restreintes ou suspendues; ou
- (iii) lorsqu'il existe des affaires qui constituent une urgence à la suite desquelles l'évaluation des avoirs de la Société n'est pas réalisable; ou
- (iv) lorsqu'il y a une rupture des moyens de communication normalement utilisés pour déterminer le prix ou la valeur des Financements de la Société ou le prix en devise ou valeur sur une quelconque bourse.

**Art. 16. Rachat des Actions**

a) Rachat des Actions au choix discrétionnaire de l'Actionnaire Commandité.

Sauf stipulation contraire des présents Statuts, les Actions ne sont rachetables que sur détermination de l'Actionnaire Commandité. Un détenteur d'Actions ne pourra pas demander un rachat.

Le paiement du prix de rachat sera exécuté en numéraire ou par apport en nature au choix de l'Actionnaire Commandité. La répartition des actifs de la Société concernant un rachat contre apport en nature sera équitable et n'affectera pas les autres Actionnaires de la Société. Tout rachat contre apport en nature sera soumis à (i) l'approbation de(s) l'Actionnaire(s) dont les Actions sont rachetées et (ii) la confirmation par un rapport spécial du réviseur sur la valeur de la Société et des actifs de la Société à allouer, dont les coûts seront supportés par la Société.

Le rachat des Actions sera effectué à un prix, déterminé par l'Actionnaire Commandité comme la valeur de marché des Actions à racheter. En déterminant la valeur de marché, l'Actionnaire Commandité appliquera les principes décrits à l'Article vingt-sept (27). Les règles de Distribution décrites dans le Mémoire d'Information sont également applicables.

b) Autres cas de rachat d'Actions par la Société

Sans préjudice au point (i) ci-dessus, et (ii) au droit de la Société de racheter des Actions d'après l'Article treize (13), et si la Société a des fonds disponibles suffisants la Société pourra racheter les Actions détenues par un Actionnaire dans les circonstances suivantes:

- 1) si cet Actionnaire cesse d'être un Investisseur Averti tel que défini à l'Article 2 de la Loi SICAR;
- 2) cet Actionnaire (autre qu'AECOM GLOBAL ou un de ses Affiliés) devient une personne US selon le Mémoire d'Information; ou
- 3) si un Actionnaire est déclaré en faillite, conclut un arrangements en faveur de ses créateurs ou s'il est placé en liquidation.

Dans le cas des hypothèses 1) et 2), le prix de rachat sera égal au (i) Prix d'Emission, si le rachat a lieu avant la fin de la Période de Financement, et (ii) la Valeur de l'Actif Net par Action déterminée conformément à l'Article quatorze (14), si le rachat a lieu après la fin de la Période de Financement. Dans l'hypothèse 3), le prix de rachat par Action sera égal à la Valeur de l'Actif Net par Action déterminée par l'Actionnaire Commandité conformément à cet Article.

Le règlement du prix de rachat sera effectué durant une période qui n'excédera pas dix (10) Jours Ouvrables depuis la date de rachat, déterminée par l'Actionnaire Commandité.

Toutes les Actions rachetées seront automatiquement annulées.

**Art. 17. Gérance de la Société.** La Société sera gérée par l'Actionnaire Commandité en sa capacité d'Actionnaire gérant commandité de la Société. Les autres actionnaires ne participeront ni n'interféreront dans la gestion de la Société.

La rémunération de l'Actionnaire Commandité est décrit dans le Mémoire d'Information et peut être modifiée par une Approbation des Actionnaires à la Supermajorité.

**Art. 18. Pouvoir.** Sauf stipulations contraires dans la Loi 1915 ou les présents Statuts, l'Actionnaire Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus en vue d'accomplir tous les actes d'administration et de disposition de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence de l'Actionnaire Commandité.

En particulier, sous réserve des restrictions contenues dans le Mémoire d'Information et la Loi 1915, l'Actionnaire Commandité aura les pouvoirs les plus étendus pour mettre en place la Stratégie de Financement et des restrictions concernant les emprunts, ainsi que la conduite des affaires commerciales et la gestion de la Société et de gérer les Financements pour le compte de la Société dont le but est de réaliser la Stratégie de Financement. L'Actionnaire Commandité aura libre choix et plein pouvoir, autorité pour représenter et engager la Société.

Les Financements de la Société peuvent être effectués soit directement soit indirectement par des filiales, comme peut le décider l'Actionnaire Unique périodiquement. Les références dans ces Statuts à «Financements» et «actifs» désigneront, soit les investissements réalisés et actifs directement détenus ou investissements réalisés et actifs détenus indirectement par les filiales mentionnées ci-dessus.

Les Actionnaires renoncent à agir de quelque manière ou dans quelque capacité que ce soit pour le compte de la Société autre que celle d'exercer leurs droits d'Actionnaire lors d'Assemblées Générales.

**Art. 19. Délégation de Pouvoir.** L'Actionnaire Commandité peut de temps à autre déléguer ses pouvoirs limités à des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents. En particulier, il pourra de temps à autre créer un ou plusieurs comités et déléguer certaines de ses fonctions à ce comité.

L'Actionnaire Commandité déterminera les pouvoirs, droits et rémunérations (s'il y a lieu) de ses agents ou comités, la durée de leur mandat et toute autre condition appropriée à leur nomination.

**Art. 20. Conflits d'Intérêts.** Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entités ne seront affectés ou invalidés par le fait que l'Actionnaire Commandité ou un ou plusieurs directeurs de la Société ait un intérêt dans telle société ou entité ou par le fait qu'ils en soient administrateurs, Actionnaires, directeurs ou employés. Le fait pour l'Actionnaire Commandité ou tout autre directeur de la Société d'être administrateurs, directeurs ou employés d'une société ou entité avec laquelle la Société est en relation contractuelle ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires ne les privera pas du droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières relatives avec un tel contrat ou de telles affaires.

Des conflits d'intérêts potentiels pourraient englober, par exemple, le fait que l'Actionnaire Commandité (i) fournisse des services à d'autres clients, (ii) des employés ou directeurs de l'Actionnaire Commandité deviennent administrateur ou (iii) qu'il détienne des titres détenus par la Société et les traite.

D'autres exemples de conflits d'intérêts sont plus amplement décrits dans le Mémoire d'Information.

**Art. 21. Signature.** La Société sera engagée par la signature unique de l'Actionnaire Commandité représenté par (i) son gérant délégué (avec plein pouvoir de sous-délégation), ou (ii) un ou plusieurs de ses signataires autorisés, ou (iii) les personnes à qui un tel pouvoir a été délégué.

**Art. 22. Indemnisation.** La Société indemnisera l'Actionnaire Commandité, directeurs et employés et agents de la Société et tout Consultant en Financement par prélèvement des actifs de la Société pour toutes les créances, dommages et dettes pour (lequel)laquelle il sera impliqué en raison de son statut d'Actionnaire Commandité ou directeurs et employés et agents de la Société et tout Consultant en Financement, ou à la suite de leurs actes ou omissions dans l'exécution de leurs fonctions, sauf pour lesquelles il aura fait preuve de négligence grave, fraude ou de mauvaise conduite intentionnelle.

**Art. 23. Assemblées Générales des Actionnaires.** Les décisions des Actionnaires sont prises par résolutions passées en assemblées des Actionnaires tenues à l'heure et au lieu indiqués dans la convocation.

Toute assemblée générale des Actionnaires de la Société représente l'universalité des Actionnaires de la Société. Ses décisions lient tous les Actionnaires de la Société.

Les assemblées générales des Actionnaires sont convoquées par l'Actionnaire Commandité.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

L'Actionnaire Commanditaire peut déterminer toutes les autres conditions que doivent remplir les Actionnaires pour prendre part à une assemblée des Actionnaires. Tout actionnaire peut participer à une assemblée générale en désignant, par courrier simple, fax, câble, télégramme, télécopie ou tout autre moyen de communication, un mandataire, qui n'est pas nécessairement Actionnaire.

Chaque Actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des Actionnaires.

L'actionnaire Commandité préside toutes les assemblées générales des Actionnaires.

Une assemblée générale aura lieu annuellement au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois de mai à 10.00 heures et pour la première fois en 2007. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée se réunira le premier Jour Ouvrable suivant.

Sauf dispositions contraires des présents Statuts, les résolutions des Actionnaires sont valablement prises par les Actionnaires représentant la majorité des droits de vote aux assemblées des Actionnaires dûment convoquées et aux conditions de quorum prévues par la Loi 1915. Dans tous les cas, sauf dispositions contraires, l'Actionnaire Commandité doit approuver toute décision des Actionnaires pour que celle-ci soit valablement adoptée.

Les résolutions prises pour la modification du Mémoire d'Information seront prises conformément aux dispositions requises pour la modification des présents Statuts.

**Art. 24. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 25. Comptes.** Chaque année, l'Actionnaire Commandité doit préparer les comptes annuels de la Société.

Les comptes annuels seront approuvés par l'assemblée générale annuelle des Actionnaires sur proposition de l'Actionnaire Commandité.

Les comptes seront exprimés en euros.

**Art. 26. Contrôle.** Le contrôle des affaires de la Société et de sa situation financière sera confié à un réviseur d'entreprises agréé, nommé par l'Actionnaire Commandité pour un mandat d'un (1) an renouvelable. Le réviseur est rémunéré par la Société et devra rester en fonction jusqu'à la nomination de son successeur. Le réviseur doit remplir les exigences prévues par la Loi SICAR. Le réviseur indépendant peut être relevé de ses fonctions seulement par l'Actionnaire Commandité pour faute grave.

**Art. 27. Distribution.** Sous réserve des réinvestissements autorisés, et des exigences du droit luxembourgeois, des acomptes sur Dividendes seront payables par la Société sur ses Actions sur déclaration de l'Associé Commandité conformément à ces Statuts et au Mémoire d'Information. Sur proposition de l'Actionnaire Commandité des dividendes seront versés annuellement aux Actionnaires par l'assemblée générale des Actionnaires.

Aucune Distribution ne sera réalisée si après la déclaration de cette Distribution la Valeur de l'Actif Net tombe sous EUR 1.000.000 (un million d'euros).

**Art. 28. Dépositaire.** La Société doit conclure un Contrat de Dépositaire avec une institution qui doit satisfaire les exigences de la Loi SICAR. Le Dépositaire assumera envers la Société et les Actionnaires les responsabilités fixées par la Loi SICAR (en particulier aux articles 8 et 9 de la Loi SICAR), par le Contrat de Dépositaire et toute autre loi applicable. Le Dépositaire tiendra notamment les actifs de la Société au nom et pour le compte de la Société.

Le Dépositaire aura la charge et sera responsable conformément aux règlements luxembourgeois et au Contrat de Dépositaire de la garde de tous les actifs de la Société.

Le Dépositaire veillera à ce que l'Actionnaire Commandité se conforme aux présents Statuts en ce qui concerne les actifs de la Société et vérifiera qu'une contrepartie de toute documentation sur toutes les opérations de la Société lui soit remise.

Le Dépositaire doit par ailleurs s'assurer que:

(a) les instructions de l'Actionnaire Commandité ou de ses mandataires soient mises en oeuvre, sauf en cas de conflit avec la Loi SICAR ou les Statuts;

(b) pour des transactions touchant aux actifs de la Société, la rétribution lui soit livrée dans les délais d'usage; et

(c) les produits de la Société soient affectés conformément aux Statuts.

Le Contrat de Dépositaire sera dénoncé avec préavis de quatre-vingt-dix (90) Jours Ouvrables.

Le Dépositaire recevra une indemnité annuelle prélevée sur l'actif net de la Société payable en arrérages par trimestre, laquelle sera déterminée périodiquement par un accord entre la Société et le Dépositaire et calculée conformément aux pratiques bancaires usuelles aux Luxembourg pour la performance de services similaires.

En cas de résiliation du Contrat de Dépositaire ou de la démission du Dépositaire, l'Actionnaire Commandité s'efforcera de trouver dans les deux mois une autre institution de crédit qui agira en qualité de Dépositaire et nommera cette institution de crédit en remplacement de la précédente.

Après démission, le Dépositaire continuera d'exercer ses fonctions aussi longtemps que nécessaire pour transférer tous les actifs de la Société chez le nouveau Dépositaire.

**Art. 29. Dissolution.** La Société peut (i) être placée en liquidation volontaire par décision de l'assemblée générale des Actionnaires délibérant aux mêmes conditions que celles exigées pour la modification des présents Statuts avec l'accord de l'Actionnaire Commandité ou (ii) peut être dissoute selon les règles de l'Article cinq (5).

**Art. 30. Liquidation.** La Liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, personne physique ou morale, par décision de l'assemblée générale des Actionnaires délibérant aux mêmes conditions que celles exigées pour la modification des Statuts qui fixera leurs pouvoirs et rémunération.

Les liquidateurs ainsi nommés sont soumis à l'approbation de l'Autorité de Surveillance de Luxembourg (CSSF) et doivent fournir à cette dernière toutes les garanties d'honorabilité et de qualifications professionnelles.

Une fois la Société placée en liquidation, les actifs de la Société seront distribués aux Actionnaires conformément à l'Article vingt-sept (27) et le Mémoire d'Information.

**Art. 31. Loi Applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les présents Statuts, il est fait référence à la Loi 1915 et la Loi SICAR.

**Art. 32. Définitions et Interprétation.** Dans ces Statuts, sauf en cas d'inconsistance avec le contexte ou autre, les expressions suivantes auront les significations suivantes:

- Investissement Supplémentaire: tous les Investissements supplémentaires dans les sociétés portefeuilles existantes;
- Coût d'Acquisition: le montant total pris en charge par la Société pour un Investissement, comprenant toutes les dépenses supportées, s'il y a lieu, par la Société (en particulier, les dépenses engendrées par une due diligence, un droit d'enregistrement ou les autres taxes et droits similaires) en rapport avec cet Investissement;
- Apport(s) Additionnel(s) en Capital: tous les apports en capital réalisés par un Actionnaire en plus de son Apport en Capital Initial;
- Tirage Additionnel: Pour chaque Actionnaire de Catégorie A et de Catégorie B, à un moment donné, la proportion de son Investissement En Cours que l'Actionnaire Commandité est en droit de demander et qui sera apportée à la Société par voie d'Apport Additionnel en Capital conformément à l'Avis de Tirage Additionnel.
- Avis de Tirage Additionnel: un avis de l'Actionnaire Commandité à chaque Actionnaire par facsimile, message électronique ou courrier, sous la forme approuvée par l'Actionnaire Commandité de temps en temps, déclarant qu'un Apport Additionnel en Capital sera utilisé, avec identification de l'entité pour laquelle l'Investissement est destiné et comprenant une brève description de la nature des affaires de l'entité en question.
- Agent Administratif: l'agent administratif et payeur de la Société ou son successeur;
- Date d'Admission: concernant un Actionnaire, la date, déterminée par l'Actionnaire Commandité à sa seule discrétion et notifiée préalablement à l'Actionnaire concerné par l'Actionnaire Commandité, date à laquelle l'Actionnaire est admis dans la Société et inscrit dans le registre des Actionnaires;
- Apports Globaux en Capital: la somme de l'Apport Initial en Capital et de chaque Apport Additionnel en Capital;
- Affilié: concernant toute personne (i) toute personne qui directement ou indirectement contrôle, est contrôlée, ou est sous contrôle commun avec cette personne; ou (ii) tout directeur, administrateur, associé ou employé de cette personne ou de telle autre personne;
- Contributions en Capital Globales: le montant global de l'Apport Initial en Capital et des Apports Additionnels en Capital;
- Investissement(s) Global(aux): l'engagement financier global de chaque Actionnaire;
- Réviseur: le réviseur de la Société nommé conformément à l'Article 27 de la Loi SICAR ou son successeur nommé par l'assemblée générale des Actionnaires;
- Jour Ouvrable: un jour où les banques et autres institutions financières sont ouvertes (sauf les samedis, dimanches et jours fériés) à Luxembourg;
- CACIF: CREDIT AGRICOLE CAPITAL INVESTISSEMENT & FINANCE S.A, une société anonyme de droit français, ayant son siège social au 100, boulevard Montparnasse, F-75014 Paris;
- Intérêt Porté: les intérêts portés de la Société payables aux Actionnaires de Catégorie B par voie de Distribution;
- Catégorie ou Catégories: concerne l'Action de Commandité, chaque Action de Catégorie A et Action de Catégorie B et, lors de leur émission, les actions de Catégorie C et toutes les catégories d'actions futures émises par la Société;
- Actionnaires de Catégorie A: un détenteur d'Actions de Catégorie A, étant un Actionnaire commanditaire au sens de la Loi 1915;
- Actionnaires de Catégorie B: un détenteur d'Actions de Catégorie B, étant un Actionnaire commanditaire au sens de la Loi 1915;
- Actions de Catégorie C: une Catégorie d'Actions qui sera émise lors de la conversion de certaines Actions de Catégorie B, ainsi qu'il est exposé dans ces Statuts;
- Clôture et Date(s) de Clôture: la date (ou les dates) déterminée par l'Actionnaire Commandité à laquelle ou avant laquelle l'Actionnaire Commandité doit recevoir et accepter les Contrats de Souscription des Actions de Catégorie A. La Date Initiale de Clôture est prévue d'avoir lieu le 27 octobre 2006; à condition toutefois que la Société ait la possibilité d'accepter des souscriptions supplémentaires d'Actions de Catégorie A au cours de la Période d'Offre;
- Co-Instigateur: AECOM TECHNOLOGY CORPORATION, une société du Delaware, avec siège social au 555 South Flower Street, Suite 3700, Los Angeles, Californie, 90071-2300, USA par sa succursale détenue à 100% AECOM GLOBAL;
- Investissement: l'engagement financier de chaque Actionnaire de Catégorie A selon le Contrat de Souscription conclu entre ledit Actionnaire de Catégorie A et l'Actionnaire Commandité agissant au nom et pour le compte de la Société, par lequel les Actionnaires de Catégorie A s'engagent à payer le Prix d'Emission total des Actions de Catégorie A qui seront respectivement souscrites par ce dernier et à effectuer le Financement Supplémentaire afin de pourvoir à la Société les Apports Additionnels en Capital jusqu'à son Financement Global;
- Contrôle: le pouvoir d'orienter la gestion ou les politiques d'une personne ou entité (qu'elle soit incorporée ou non), directement ou indirectement, soit par détention d'actions, possession de droit de vote relatif à des actions ou autres titres, par contrat ou autrement, et Contrôlé et Contrôlant ont une signification comparable;
- Dépositaire: désigne la banque dépositaire nommée conformément à l'article 8 de la Loi SICAR ou tout dépositaire qui lui succède;
- Contrat de Dépositaire: le contrat entre la Société et le dépositaire, modifié, suppléé ou autrement révisé périodiquement;

- Avis de Non-paiement: une notification adressée à tout Actionnaire de Catégorie A qui ne règle pas à la Société le montant dont fait l'objet l'Avis de Tirage Additionnel à ou avant la date d'expiration de ladite notification, demandant le règlement du Tirage Additionnel en question plus l'Intérêt de Compensation pour chaque jour de non-paiement. Cet Avis de Non-paiement fixera également les conséquences (déterminées dans ces Statuts) d'un non-paiement du Tirage Additionnel et tout Intérêt de Compensation applicable dans les trente (30) jours à partir de la date de cette notification;
- Actionnaire en Défaut: tel que défini à l'Article neuf (9);
- Distribution: toute distribution de dividendes, produits de rachat d'Actions, toute affectation de boni de liquidation ou autre distribution réalisée par la Société concernant les Actions;
- UE: l'Union Européenne;
- Euro ou EUR: la devise des états membres de l'Union Européenne qui ont adopté la devise unique conformément au Traité établissant la Communauté Européenne (signé à Rome en 1957) tel que modifié par le Traité de l'Union Européenne (signé à Maastricht le 7 février 1992);
- EURIBOR: le pourcentage annuel égal à la cotation qui apparaît sur la page de l'Ecran du Telerate qui affiche un taux moyen de la Fédération Bancaire de l'Union Européenne, pour une échéance à trois mois EURO, à ou vers à 11.00 heures du matin (heure de Bruxelles) à la Date Précisée, ou, si cette page ou ce service venait à disparaître, cette autre page ou cet autre service dont le but sera d'afficher le taux moyen de la Fédération Bancaire de l'Union Européenne choisi raisonnablement par l'Actionnaire Commandité;
- Date Finale de Calcul: le douzième (12<sup>e</sup>) anniversaire de la Date Initiale de Calcul;
- Date Finale de Clôture: la date finale de clôture des souscriptions des Actions de Catégorie A fixée par l'Actionnaire Commandité qui ne tombe pas plus tard que douze (12) mois calendaires après la Date Initiale de Clôture;
- Actionnaires Fondateurs: les Actionnaires qui apparaissent comme Actionnaires fondateurs dans l'acte de constitution de la Société;
- Investissement(s) Complémentaire(s): tel que défini à l'article neuf (9);
- Recettes: toutes les sommes par voie de dividendes ou paiements d'intérêts reçus par la Société des Sociétés Portefeuilles mais qui excluent toutes les sommes reçues par la Société d'une Société Portefeuille à ou en relation avec la disposition de tout Investissement;
- Mémoire d'Information: le mémoire d'information relatif à la Société d'octobre 2006, contenant tout supplément y relatif, tel que modifié ou reformulé de temps à autre;
- Proportion Initiale de Tirage Additionnel: tel que définie à l'Article huit (8);
- Date Initiale de Calcul: le septième (7<sup>e</sup>) anniversaire de la Date Initiale de Clôture à laquelle le premier Intérêt Porté sur les Actions de Catégorie B est calculé;
- Apport Initial en Capital: l'apport en capital initial de chaque Actionnaire au cours de la Période d'Offre pour les Actions qu'il acquiert, à savoir le montant égal au Prix d'Emission multiplié par le nombre d'Actions qu'il acquiert à sa Date d'Admission;
- Date Initiale de Clôture: la première date de clôture pour les Actions de Catégorie A déterminée par l'Actionnaire Commandité;
- Instigateur(s): CACIF et PREDICA;
- Intérêt de Compensation: l'intérêt dû par un Actionnaire de Catégorie A à la Société couru depuis la date à laquelle le règlement d'un de ses Engagements était dû jusqu'à la date de paiement, calculé sur base d'un taux d'intérêt égal à trois mois EURIBOR plus deux pour cent (2%) par an, calculé depuis l'échéance dudit montant jusqu'à la date à laquelle la Société en a reçu le règlement;
- Financement: tout investissement par la Société dans une Société Portefeuille ou SPV ou tout autre type de capitaux propres, titres de dettes, prêts et/ou autres facilités de financement et/ou arrangements, accordés par la Société à toute Société Portefeuille en ce compris (i) tout Financement Supplémentaire, (ii) le refinancement d'un ou de plusieurs des financements en question, et (iii) un investissement de ce genre effectué par partenariat avec un tiers;
- Consultant en Financement: MERIDIAM INFRASTRUCTURE ADVISORY SERVICES S.A.S., une société par actions simplifiées, constituée en France, avec siège social au 34, boulevard Haussmann, 75009 Paris, France ou son successeur ou tout autre consultant nommé par l'Actionnaire Commandité de temps à autre en vertu du Contrat de Consultance en Financement;
- Période de Financement: la période débutant à la Date de Clôture Initiale et s'achevant au cinquième (5<sup>e</sup>) anniversaire de la Date de Clôture Finale, sous réserve d'une extension d'une ou de deux périodes supplémentaires d'un an décidée par l'Actionnaire Commandité avec l'accord du Comité de Financement;
- Stratégie de Financement: la stratégie de financement de la Société décrite dans le Mémoire d'Information, telle qu'elle peut être modifiée de temps à autre par l'Actionnaire Commandité, avec l'accord du Comité de Financement;
- Comité de Financement: le comité de financement de la Société s'il y en a un, qui peut être créé par l'Actionnaire Commandité tel que décrit plus amplement dans le Mémoire d'Offre;
- TRI: le taux de rentabilité interne annualisé (composé sur base annuelle) sur les liquidités de la Société tenant compte (i) de l'Apport en Capital Initial libéré par les Actionnaires de Catégorie A, (ii) toutes les sommes tirées des Actionnaires de Catégorie A sous la forme d'Apports en Capital Additionnels, et (iii) toutes les recettes et la valeur résiduelle de l'actif de la Société estimée à la date de calcul, calculé par l'Agent Administratif à chaque date d'inscription d'un paiement de dividendes (déterminée par l'Actionnaire Commandité) et selon les techniques de statistiques usuelles utilisant des remises à jour annuelles de sorte que, en l'absence d'erreur manifeste, ce calcul effectué par l'Agent Administratif sera exécutoire envers les Actionnaires et la Société. Pour les besoins de ce calcul, l'Agent Administratif envisagera qu'en ce qui concerne tout tirage, le coût a été supporté par la Société (i) à la Date de Clôture Initiale, en ce qui concerne le Prix d'Emission des Actions de Catégorie A et (ii) dans le cas d'apports supplémentaires relatifs à des Investis-

sement tels que les Apports en Capital Additionnels la date à laquelle ces montants devaient être payés à la Société tel que déterminée dans l'Avis de Tirage Additionnelle pertinente;

- Prix d Emission: le prix d'émission initial des Actions de Catégorie A et de Catégorie B, s'élevant à EUR 25 (vingt-cinq euros) par Action de Catégorie A et par Action de Catégorie B respectivement;
- Action de Commandité: l'action de commandité de la Société détenue par l'Actionnaire Commandité;
- Valeur de l'Actif Net: la valeur de l'actif net de la Société déterminée par l'Agent Administratif sur base de l'inventaire des actifs de la Société, produit par l'Actionnaire Commandité et calculée conformément à l'Article quatorze (14);
- OCDE: Organisation de Coopération et de Développement Economiques;
- Période d'Offre: la période de douze (12) mois entre la Date de Clôture Initiale et la Date de Clôture Finale;
- Investissement En Cours: le montant tiré des Actionnaires pour des Financements moins le Coût d'Acquisition des Financements qui ont été réalisés ou distribués par la Société aux Actionnaires;
- Rendement d'Exploitation de la Société: le rendement annuel brut encaissé par la Société;
- Société Portefeuille ou SPV: une société ou autre entité investissant directement ou indirectement dans des projets d'infrastructure PPP dans les domaines des transports, des équipements et du logement, dans les secteurs de l'environnement ou fournissant des services y relatifs dans tout pays membre de l'OCDE qui a besoin de développement, de financement de projet de construction ou d'opérations équivalentes, dans laquelle la Société a ou a l'intention d'avoir des Participations;
- PPP: Partenariat public-privée;
- PREDICA: PREDICA S.A., une société anonyme de droit français avec siège social au 50-56, rue de la Procession, F-75015 Paris, immatriculée au registre de commerce de Paris sous le numéro B 334 028 123;
- Investissement Retiré: fonds représentant les produits de la cession d'un Financement ou d'une partie d'un Financement distribués aux Actionnaires, et retirés à nouveau par l'Actionnaire Commandité, à condition qu'en cas de fonds retournés à la cession d'un Financement ou d'une partie d'un Financement (i) la Société ait acquis ce Financement et le cède dans les dix-huit (18) mois calendaires suivant son acquisition; (ii) ledit tirage ait lieu dans les douze (12) mois suivant la distribution de ces fonds aux Actionnaires (et, dans tous les cas, au cours de la Période de Financement); et (iii) le montant global des Investissements Retirés par l'Actionnaire Commandité n'excède pas 20% (vingt pour cent) des Investissements Globaux;
- Conservateur du Registre des Cessions: le conservateur du registre des cessions nommé à ces fonctions dans la Société conformément au Contrat de Gestion, ou son successeur;
- Partie Liée: tous les Affiliés ou clients de l'Instigateur, du Co-Instigateur, de l'Actionnaire Commandité et leur Affiliés respectifs;
- Droit de Prémption: le droit de préemption défini à l'Article treize (13);
- Action: une action du capital de la Société qui peut être émise dans différentes Catégories par la Société conformément aux présents Statuts, en ce compris, mais sans limitation, les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B, Actions de Catégorie C et l'Action de Commandité qui auront été entièrement libérées à la date de souscription;
- Actionnaire: le détenteur d'une Action;
- Approbation des Actionnaires à la Super Majorité: l'accord des Actionnaires représentant 75% du capital social de la Société;
- SICAR: société d'investissement en capital à risque;
- Loi SICAR: la loi luxembourgeoise du 15 juin 2004 sur les sociétés d'investissement en capital à risque, telle que modifiée de temps à autre;
- Contrat de Souscription: un contrat conclu entre chaque Actionnaire et la Société suivant lequel l'Actionnaire peut souscrire les Actions de la Société;
- Apport Initial Total: tel de défini à l'Article huit (8); et
- Loi 1915: la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les références aux articles sont aux articles des présents Statuts.

Les termes portant un genre s'appliquent à tous les genres.

Toute référence à des personnes comprend les organes sociaux, les firmes et les associations non immatriculées.

Le singulier englobe le pluriel et vice-versa.

Les titres des articles sont inclus pour des besoins de convenance seulement et n'affectent en rien leur interprétation.

Les références à tout ou partie d'un instrument de la loi ou statutaire comprennent tout avenant, reformulation ou autre reconstitution apportés de temps à autre et les références à une loi incluent tout instrument ou réglementation statutaire en découlant.

Toute référence à la Société, l'Actionnaire Commandité, tout Consultant en Financement, le Dépositaire ou l'Agent Administratif englobe une référence à leur(s) agent(s) dûment autorisé(s) ou délégué(s) respectif(s).

#### *Dispositions transitoires*

Exceptionnellement, le premier exercice social débute à la date des présentes et s'achève le 31 décembre 2006.

#### *Souscription et Paiement*

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

1. MERIDIAM INFRASTRUCTURE MANAGERS, S.à r.l., prénommée:

une (1) Action de Commandité

2. PREDICA S.A., prénommée:

dix-huit mille (18.000) Actions de Catégorie A et trois mille quarante (3.040) Actions de Catégorie B

106440

3. CREDIT AGRICOLE CAPITAL INVESTISSEMENT & FINANCE S.A., prénommée:  
dix-huit mille (18.000) Actions de Catégorie A et trois mille quarante (3.040) Actions de Catégorie B

4. AECOM GLOBAL Inc., prénommée:

deux mille (2.000) Actions de Catégorie A et mille cinq cent vingt (1.520) Actions de Catégorie B

MERIDIAM MC S.A., prénommée:

sept mille six cents (7.600) Actions de Catégorie B

Total: trente-huit mille (38.000) Actions de Catégorie A, quinze mille deux cents (15.200) Actions de Catégorie B et une (1) Action de Commandité.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant d'un million trois cent trente mille vingt-cinq euros (1.330.025,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Les parties comparantes déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 6.800,-.

#### *Assemblée générale des actionnaires*

Les comparants pré-qualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constituées en assemblée générale des actionnaires de la Société à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées.

Après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

MERIDIAM INFRASTRUCTURE MANAGERS, S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg est nommée associé gérant commandité pour une période indéterminée.

Le siège social de la société est fixé au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande du comparant, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Becker, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2006, vol. 30CS, fol. 20, case 10. – Reçu 1.250 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Tholl.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

P. Frieders.

(123076.3/212/1454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

#### **ESS-LUX, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 112.794.

L'an deux mille six, le trente octobre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg- Eich.

A comparu:

PSPLUX une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 11b, boulevard Joseph II, (R.C.S.-L N° B 112.796)

ici représentée par Maître Véronique Wauthier, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé émise le 2 août 2006.

Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante représentée comme ci-avant a exposé au notaire instrumentant;

- qu'elle est l'associée unique de la société à responsabilité limitée ESS-LUX avec siège social à L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II

- que ladite société est inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B, sous le numéro 112.794

- constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 535 du 14 mars 2006.

Ensuite l'associée unique, représentée comme ci-avant, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique a pris connaissance de la situation comptable arrêtée au 31 août 2006, laquelle après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte.

*Deuxième résolution*

Le capital social est réduit de son montant actuel de neuf millions deux cent mille euros (9.200.000,- EUR) divisé en quatre-vingt-douze mille (92.000) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune à un montant de trois cent quatre-vingt-deux mille cinq cents euros (382.500,- EUR) divisé en trois mille huit cent vingt-cinq (3.825) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune avec annulation de quatre-vingt-huit mille cent soixante-quinze (88.175) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune et par remboursement à l'Associée Unique de la somme de huit millions huit cent dix-sept mille cinq cents euros (8.817.500,- EUR).

*Troisième résolution*

En conséquence de ce qui précède l'associée unique décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trois cent quatre-vingt-deux mille cinq cents euros (382.500,- EUR) divisé en trois mille huit cent vingt-cinq (3.825) parts sociales de cent euros (100,- EUR), toutes attribuées à la société à responsabilité limitée PSPLUX.»

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à approximativement 1.500,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. Wauthier, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2006, vol. 30CS, fol. 19, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 8 novembre 2006.

P. Decker.

(124584.3/206/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

**ESS-LUX, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 112.794.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Decker

Notaire

(124585.3/206/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

**MERIDIAM INFRASTRUCTURE MANAGERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 110.701.

In the year two thousand six, on the twenty-sixth day of October.  
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. AECOM GLOBAL GROUP Ltd, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 5th floor, 9, King Street, London EC2V 8EA, United Kingdom,  
here represented by Maître Thierry Becker, lawyer, having his professional address in Luxembourg, pursuant to a proxy given on October 24, 2006,

2. CREDIT AGRICOLE PRIVATE EQUITY S.A., a public limited liability company incorporated under the laws of France, having its registered office at 100, boulevard Montparnasse, F-75014 Paris, registered with the Trade and Commercial Register of Paris under number B 428 711 196,

here represented by Maître Thierry Becker, lawyer, having his professional address in Luxembourg, under a proxy given on October 25, 2006.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. The appearing parties are the sole shareholders of MERIDIAM INFRASTRUCTURE MANAGERS, S.à r.l., a private limited liability company incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 110.701, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, dated September 13, 2005, published in the Mémorial C, number 999 of October 6, 2005. The articles of association were amended by deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, dated March 23, 2006, published in the Mémorial C, number 1288 of July 4, 2006 (the Company).

II. The agenda of the meeting is the following:

1. Amendment and restatement of the articles of association of the Company on the basis of the draft attached hereto as Annex «A»;

2. Confirmation of the mandate of Mr Thierry Deau as manager of the Company and delegation of the daily administration of the Company to him, approval of the resignation of Mr David Norman Odgers as manager of the Company, and appointment of Julia Prescott, Susanne Sesselman, Fabien Prevost, Patrice Garnier, CACEIS BANK LUXEMBOURG S.A. represented by Arnaud Hurtard as new managers of the Company for an undetermined duration;

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 487,500 (four hundred and eighty seven thousand five hundred euro) in order to bring it from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) to EUR 500,000 (five hundred thousand euro) by the issuance of 19,500 (nineteen thousand five hundred) new shares having a par value of EUR 25 (twenty-five euro);

4. Subscription of fourteen thousand six hundred and twenty five (14,625) newly issued shares by CREDIT AGRICOLE PRIVATE EQUITY S.A. and four thousand eight hundred and seventy five (4,875) newly issued shares by AECOM GLOBAL GROUP Ltd and payment of these shares by conversion of part of the respective Shareholders Current Accounts.

The appearing parties, acting through their proxyholder, have taken the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to amend and restate the articles of association of the Company. The wording of the articles of association shall be adopted after the increase of share capital to be decided pursuant to the third resolution below.

*Second resolution*

The meeting resolves to confirm the mandate of Mr Thierry Deau as manager of the Company and delegate the daily administration of the Company to him, to approve the resignation of Mr David Norman Odgers as manager of the Company and to appoint

Mrs Julia Prescott, Senior Investment Director, born in London (United Kingdom) on February 8, 1959, residing at 130, Turleigh Road, SW12 8TU London (United Kingdom),

Mrs Susanne Sesselman, translator, born in Linz (Austria) on July 6, 1960, residing at 19, Am Wilzaun, D-82041 Oberhaching (Germany),

Mr Fabien Prevost, directeur général de CREDIT AGRICOLE PRIVATE EQUITY S.A., born in Nice (France) on December 30, 1959, residing at 4, rue Dante, F-75005 Paris (France),

Mr Patrice Garnier, company director, born in Saint-Dizier (France) on September 17, 1947, residing at 8, rue du Muguet, F-68230 Turckheim (France),

CACEIS BANK LUXEMBOURG S.A., having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, represented by Mr Arnaud Hurtard,

as new managers of the Company for an undetermined duration.

*Third resolution*

The meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 487,500 (four hundred and eighty seven thousand five hundred euro) in order to bring it from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) to EUR 500,000 (five hundred thousand euro) by the issuance of 19,500 (nineteen thousand five hundred) new shares having a par value of EUR 25 (twenty-five euro).

*Subscription and Payment*

The newly issued shares are subscribed as follows:

1) CREDIT AGRICOLE PRIVATE EQUITY, prenamed, fourteen thousand six hundred and twenty-five shares	14,625
2) AECOM GLOBAL GROUP Ltd, prenamed, four thousand eight hundred seventy-five shares	4,875

Total: nineteen thousand five hundred shares	19,500
--	--------

All the shares subscribed having been fully paid up by conversion of part of the respective shareholders current accounts held by the subscribers, evidenced by two certificates issued by the Company and a balance sheet as of September 31, 2006.

*Fifth resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the meeting resolves to amend and restate the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

**Name - Object - Registered office - Duration**

**Art. 1. Form.** There hereby exists a «société à responsabilité limitée», limited liability company (the Company), governed by the present articles of association (the Articles of Association) and by current Luxembourg laws and notably by the Law of 10th August 1915, on commercial companies as amended from time to time (the Law).

**Art. 2. Name.** The Company's name is MERIDIAM INFRASTRUCTURE MANAGERS, S.à r.l.

**Art. 3. Purpose.** The object of the Company is inter alia the acquisition of participations or interests, in Luxembourg or abroad, in any companies, part-nerships or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations and interests. The Company may in particular acquire by subscrip-tion, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instru-ments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

It may participate in the creation, development, management and control of any company, enterprise or partnership and, more particularly, will act as managing general partner (associé commandité gérant) of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) formed as an investment company in risk capital (the SICAR) under the law of June 15, 2004, on the investment company in risk capital. As such the Company may, individually or together with any investment manager or advisor, specifically but not exclusively, advise or manage investments in public private part-nership («PPP») infrastructure projects and assets, arrange and advise on investments in PPP infrastructure funds and in PPP infrastructure projects and assets, and engage in project management of PPP infrastructure projects and other re-lated activities. The Company may delegate, under its responsibility, part or all of its functions to local or foreign sub-sidiaries, branches, or third parties. It may also delegate part or all of its functions to local or foreign investment advisors or other independent experts.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose including the incorporation of subsidi-aries, and notably to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed within the limits set forth by the Law.

**Art. 4. Registered office.** The Company has its registered office and place of management in the City of Luxem-bourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office and place of management may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers of the Company.

The registered office and place of management of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided by the Law, but cannot be transferred abroad.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment).

**Art. 5. Duration.** The Company is constituted for an unlimited duration. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder of the Company (each, a Shareholder, and together the Shareholders).

#### Capital structure

**Art. 6. Share capital.** The Company's capital is set at EUR 500,000 (five hundred thousand hundred euro), repre-sented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro) each.

The share quotas are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share quota.

**Art. 7. Voting rights.** Each share quota confers an identical voting right and each shareholder has voting rights com-mensurate to its shareholding.

**Art. 8. Transfer of share quotas.** Except as otherwise agreed between the Shareholders from time to time, the share quotas of the Company are freely transferable among Shareholders.

Transfers of share quotas to third parties are subject to the approval of Shareholders representing seventy-five per cent (75%) of the share capital of the Company and a right of first refusal by any non-transferring Shareholder.

**Art. 9. Pledge of share quotas.** No Shareholder shall, except with the approval of Shareholders holding not less than seventy-five per cent (75%) of the share quotas:

- (a) pledge, mortgage, charge or otherwise encumber any share quota or any interest in any share quota;
- (b) grant an option or interest in any share quota;
- (c) enter into any agreement in respect of the voting rights attached to any share quota; or
- (d) assign, transfer, syndicate or grant any participation or other interest in, or any right or obligation in respect of, any loan made by it to the Company.

**Art. 10. Change of Control.** In the case of a proposed change of control of any of the Shareholders («Change of Control») meaning, when a person or entity (whether incorporated or unincorporated) who controls any entity pro-poses to cease to do so or if another person proposes to acquire control of such entity, save that this shall not include any initial public offering made by any Shareholder on a regulated securities exchange or any intra-group transfer by a Shareholder to any of its affiliates), the Shareholder subject to the Change of Control shall give notice in writing to the other Shareholders. Any Change of Control of a Shareholder shall require the approval of Shareholders representing seventy-five per cent (75%) of the subscribed share capital of the Company. If the other Shareholders do not consent to the Change of Control, then the Shareholder concerned shall be required to sell all of its share quotas to the dis-senting Shareholders and such dissenting Shareholders shall be required to purchase such share quotas at a price to be determined by an independent valuer to be appointed by the board of managers.

**Art. 11. Redemption of share quotas.** The Company shall have power to redeem its own share quotas subject to any legal restrictions.

Such redemption shall be approved by the general meeting of shareholders.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the share quotas to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess redemption price.

Such redeemed share quotas shall be cancelled by reduction of the share capital.

### Management

**Art. 12. Managers appointment.** The Company will be managed by a board of managers comprising six (6) members elected by the Shareholders of the Company. The Shareholders shall designate one of the members to act as general manager in charge of the daily administration of the Company (the General Manager). The board of managers may adopt further internal guidelines and rules.

The remuneration of each manager shall be set by the general meeting of Shareholders resolving on its appointment.

All the managers shall be reimbursed for reasonable expenses incurred in the performance of their mandates.

Any vacancy in the board of managers will not prevent it from acting, except in respect of decisions to be taken where a quorum is required by the Law or by the Articles of Association. The general meeting of Shareholders may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager with or without cause, each time however subject to the approval of the Luxembourg supervisory authority of the financial sector.

**Art. 13. Committees.** The general meeting of Shareholders may establish committees, the role, composition and remuneration of which shall be approved or modified by a resolution voted by Shareholders representing seventy-five per cent (75%) of the subscribed share capital of the Company.

**Art. 14. Powers.** All powers not expressly reserved by the Law, the Articles of Association or any special agreement between the Shareholders to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the board of managers. The board of managers will notably be responsible for (i) the overall management, strategy, guidance and direction of the Company, (ii) the supervision of any committee it may decide to create and (iii) the approval of marketing plans, accounts, significant policy decisions and capital expenditure.

**Art. 15. Reserved matters.** The following matters shall be subject to the approval of the board of managers as set forth under articles nineteen and twenty below (the Reserved Matters):

- a) overall strategy,
- b) the basis of calculation of the bonus pool,
- c) the annual budget,
- d) hiring of key executives earning more than EUR 500,000 (five hundred thousand euro) per annum,
- e) the issuing of new share quotas of the Company or creation of borrowing facilities in excess of EUR 500,000 (five hundred thousand euro),
- f) the payment of dividends, and
- g) changes to services agreements with any subsidiary of the Company.

**Art. 16. Signature.** The Company shall be exclusively bound (i) by the single signature of the General Manager insofar as the day-to-day business is concerned, or (ii) the single or joint signatures of any person(s) to whom a delegation is granted in accordance with Article 17 below.

**Art. 17. Delegation of Power.** The board of managers may appoint, under its responsibility, one or several committees from time to time and delegate to these committees certain of its functions.

The board of managers may from time to time delegate special powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be (a) Shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 18. Indemnification.** The managers do not contract in their function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by them in the name of the Company; as a representative of the Company, each manager is responsible only for the execution of his/her mandate.

**Art. 19. Board of managers meetings.** The decisions of the managers are taken in board meetings.

The board of managers shall meet as often as the Company's interest so requires upon call of any manager, at the place indicated in the convening notice.

Any meeting of the board of managers may be adjourned from time to time by a majority of the votes cast upon the question, whether or not a quorum is present, and the meeting may be reconvened and held as adjourned without any further notice.

Written notice of any meeting of the board shall be given to all managers at least 72 (seventy-two) hours in advance of the time set for such meeting. For emergency meetings of the board of managers, the sending of a written notice is not compulsory, however the manager that called the meeting shall make his/her reasonable efforts to give notice to all of the other managers.

Any such notice, when required, shall specify the time and place of the meeting.

Notice can be given to each manager in person or by telephone, in writing or by fax and by overnight delivery.

Notice of any Board Meeting may be waived (i) by a written waiver of notice, executed by each manager, and filed with the minutes of the meeting or (ii) if there is no protestation made against the lack of notice, prior thereto or at its commencement by any manager attending the meeting. Any meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Three (3) managers, including the General Manager, present or represented are a quorum, with the exception of Reserved Matters (as defined in article fifteen above) where four (4) managers, including the General Manager, must be present or represented, in order to meet the quorum.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing another manager as his proxy, by producing a copy of such proxy to the meeting, which shall be filed with the minutes of such meeting.

A manager may not represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers or committee by telephone, conference telephone, videoconference, or any other suitable communication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

**Art. 20. Decisions of the board of managers.** Except as otherwise provided for in these Articles of Association, decisions of the board of managers are adopted by a simple majority of managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a duly convened and held meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or any other suitable means of communication.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers and all decisions taken by them at any meeting shall be recorded in the minutes, which shall be signed by the chairman or any two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or any two managers.

**Art. 21. Board of managers' deadlock.** In the event the board of managers is not able to arrive at a decision on any matter requiring its agreement, except for Reserved Matters, then (i) firstly the vote of managers who were not present at the meeting shall be obtained as soon as possible and taken into account, (ii) secondly the managers shall consult and try to reach an agreement and (iii) finally, if the precedent steps fail the General Manager shall have a casting vote.

#### General meetings of shareholders

**Art. 22. General Shareholder meetings.** At least one general meeting of Shareholders shall be held in Luxembourg per year.

If there are not more than twenty-five (25) shareholders, decisions of Shareholders may be taken by written resolution. In such a case each Shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable communication means. The Shareholders shall cast their vote by signing the relevant resolutions. The signature of all Shareholders may appear on a single document or on multiple copies thereof.

**Art. 23. Convening of general meetings of Shareholders.** General meetings of Shareholders are convened by the board of managers, failing which by Shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each Shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the date, time and place of the meeting.

If all Shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any Shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means another person who need not be Shareholder.

Each Shareholder may participate in general meetings of Shareholders.

**Art. 24. Decisions of general meetings of Shareholders.** Unless otherwise provided for in these Articles of Association, resolutions of Shareholders are validly adopted insofar as they are approved by a simple majority of the Shareholders present or represented, provided a quorum of 50% has been reached.

**Art. 25. Shareholders' deadlock.** Without distinguishing between the type of decision subject to Shareholder approval, in the event that the Shareholders are unable to come to a decision on any matter requiring their agreement and, if the matter cannot be resolved by further negotiation between the Shareholders, then any Shareholder may serve a deadlock notice on each of the other Shareholders.

For a period of 60 (sixty) days following the receipt of the deadlock notice, Shareholders shall try to resolve the deadlock by mutual consent. If no agreement is reached, the deadlock resolution shall be submitted to a panel of three arbitrators appointed under the rules and procedures established by the International Chamber of Commerce. The language to be used in the official proceedings for any arbitration shall be English. The decision shall be final and binding between the Shareholders.

#### Financial year - Balance sheet

**Art. 26. Financial Year.** The Company's financial year begins on 1st of January and closes on 31st of December of the same year.

**Art. 27. Accounts.** Each year, the board of managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the assets of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary

of all its commitments and the debts of the managers, statutory auditor(s) (if any) and Shareholders toward the Company.

At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of Shareholders together with the balance sheet no later than 6 (six) months after the end of the last financial year.

**Art. 28. Inspection.** Each Shareholder or its duly authorized representatives may inspect at the head office the books and records (including without restriction, inventory, the balance sheet and the profit and loss account), each of whom shall be entitled to such further information as it may reasonably require concerning the business affairs and financial position of the Company.

#### Supervision of the Company

**Art. 29. Supervision.** If the number of Shareholders exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) («commissaire(s) aux comptes»), who may or may not be Shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of Shareholders following its/their appointment.

At the end of that period, the statutory auditor's term may be renewed by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Association.

#### Dividends - Reserves

**Art. 30. Dividends - Reserves.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five per cent) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the subscribed share capital.

The general meeting of Shareholders shall approve the Company's annual accounts. Unless the general meeting of Shareholders decides otherwise, the excess profit shall be distributed to Shareholders as dividends, proportionally to the share quotas they hold.

#### Interim distribution

**Art. 31. Interim dividends.** Notwithstanding the provisions of article thirty, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed the realised profits of the Company since the end of the last financial year, increased by any profits carried forward and available reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles of Association. The general meeting of Shareholders will ratify each such decision of the board of managers.

#### Winding-up - Liquidation

**Art. 32. Winding-up.** A majority of Shareholders representing seventy-five per cent of the subscribed share capital of the Company may decide to dissolve and liquidate the Company.

**Art. 33. Liquidation.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of Shareholders, which will specify their powers and set their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the remaining assets of the Company will be allocated to the Shareholders proportionally to the share quotas they hold.

#### Applicable law

**Art. 34. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles of Association.

There being no further business, the meeting is closed.

#### Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately 8,900 EUR.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### Follows the French version:

L'an deux mille six, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1- AECOM GLOBAL GROUP Ltd, une société constituée sous le droit anglais, ayant son siège social au 9, King Street (fifth floor), Londres EC2V 8EA, Royaume-Uni,

ici représentée par M<sup>e</sup> Thierry Becker, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 octobre 2006,

2- CREDIT AGRICOLE PRIVATE EQUITY S.A., une société anonyme de droit français, ayant son siège social au 100, boulevard Montparnasse, F-75014 Paris, enregistrée auprès du Registre de commerce de Paris sous le numéro B 428 711 196,

ici représentée par M<sup>e</sup> Thierry Becker, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 octobre 2006.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte de ce qui suit:

I. Les parties comparantes sont les associées uniques de MERIDIAM INFRASTRUCTURE MANAGERS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.701, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 13 septembre 2005, publié au Mémorial C, numéro 999 du 6 octobre 2005. Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, prénommé, en date du 23 mars 2006, publié au Mémorial C, numéro 1288 du 4 juillet 2006 (la Société).

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Modification et refonte des statuts de la Société sur base du projet joint comme Annexe «A» au présent document;

2) Confirmation du mandat de Monsieur Thierry Deau comme gérant de la Société et délégation en sa faveur de la gestion journalière de la Société, approbation de la démission de Monsieur David Norman Odgers comme gérant de la Société et nomination de Julia Prescott, Susanne Sesselman, Fabien Prevost, Patrice Garnier, CACEIS BANK LUXEMBOURG S.A. représentée par Monsieur Arnaud Hurtard comme gérants de la Société pour une durée indéterminée;

3) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 487.500 (quatre cent quatre-vingt sept mille cinq cents euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) à EUR 500.000 (cinq cent mille euros) par l'émission de 19.500 (dix-neuf mille cinq cents) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros);

4) Souscription de quatorze mille six cent vingt cinq (14.625) parts sociales nouvellement émises par CREDIT AGRICOLE PRIVATE EQUITY S.A. et quatre mille huit cent soixante-quinze (4.875) actions nouvellement émises par AECOM GLOBAL GROUP Ltd et libération de ces parts sociales par conversion d'une partie des comptes courants des associés respectifs.

Sur quoi, les parties comparantes, agissant par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier et de refondre totalement les statuts de la Société. Le texte des statuts sera adopté à la suite de la décision d'augmentation de capital à adopter conformément à la troisième résolution ci-dessous.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de confirmer le mandat de Monsieur Thierry Deau comme gérant de la Société et de déléguer en sa faveur de la gestion journalière de la Société, d'approuver de la démission de Monsieur David Norman Odgers comme gérant de la Société et de nommer

Madame Julia Prescott, Senior Investment Director, née à Londres (Royaume-Uni), le 8 février 1959, demeurant 130, Turleigh Road, SW12 8TU Londres (Royaume-Uni),

Madame Susanne Sesselman, traductrice, née à Linz (Autriche), le 6 juillet 1960, demeurant 19, Am Wilzaun, D-82041 Oberhaching (Allemagne),

Monsieur Fabien Prevost, directeur général de CREDIT AGRICOLE PRIVATE EQUITY S.A., né à Nice (France), le 30 décembre 1959, demeurant 4, rue Dante, F-75005 Paris (France),

Monsieur Patrice Garnier, administrateur de sociétés, né à Saint-Dizier (France), le 17 septembre 1947, demeurant 8, rue du Muguet, F-68230 Turckheim (France),

CACEIS BANK LUXEMBOURG S.A., avec siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, représentée par Monsieur Arnaud Hurtard, comme gérants de la Société pour une durée indéterminée.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 487.500 (quatre cent quatre-vingt sept mille cinq cents euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) à EUR 500.000 (cinq cent mille euros) par l'émission de 19.500 (dix-neuf mille cinq cents) parts sociales nouvelles ayant toutes une valeur paritaire de EUR 25 (vingt-cinq euros).

*Souscription et Libération*

Les parts sociales nouvellement émises sont souscrites comme suit:

1) CREDIT AGRICOLE PRIVATE EQUITY S.A., prénommée, quatorze mille six cent vingt-cinq parts sociales 14.625

2) AECOM GLOBAL GROUP Ltd, prénommée, quatre mille huit cent soixante-quinze parts sociales . . . . . 4.875

Total: dix-neuf mille cinq cents parts sociales. . . . . 19.500

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par conversion d'une partie des comptes courants des associés respectifs, prouvés par deux certificats émis par la Société ainsi que par un bilan de la société établi au 31 septembre 2006.

### Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée décide de modifier et de refondre totalement les statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

#### **Dénomination - Objet - Siège social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est constitué par la présente une société à responsabilité limitée (ci-après, «la Société»), régie par les présents statuts (ci-après, les «Statuts») et par le droit en vigueur au Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée par la suite (ci-après, la «Loi»).

**Art. 2. Dénomination.** La dénomination de la Société est MERIDIAM INFRASTRUCTURE MANAGERS, S.à r.l.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet, inter alia, l'acquisition de participations ou intérêts, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés de capitaux ou de personnes ou dans toutes entreprises de quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion de ces participations et intérêts. La Société pourra, en particulier, acquérir par souscription, achat et échange, ou par tout autre moyen toutes actions et tous autres titres, obligations, certificats de dépôt et autres titres de créance et, plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par un organisme public ou privé, quel qu'il soit.

Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société de capitaux, entreprise ou société de personnes et agira, en particulier, en tant qu'associé commandité gérant d'une société en commandite par actions constituée sous la forme d'une société d'investissement en capital à risque (ci-après, la «SICAR») en vertu de la loi du 15 juin 2004 relative aux sociétés d'investissement en capital à risque. À ce titre, la Société pourra, individuellement ou ensemble avec tout gestionnaire de portefeuille ou conseiller en placements, de manière énonciative mais nullement limitative, assumer la consultation et la gestion en matière d'investissements dans des projets d'infrastructure et actifs de partenariats entre le secteur public et le secteur privé (ci-après, «PPP») de même que l'organisation et la consultation en matière d'investissements dans des fonds d'infrastructure PPP ainsi que dans des projets d'infrastructure et actifs PPP, et s'engager dans la gestion de projets d'infrastructure PPP et dans d'autres activités connexes. La Société pourra déléguer, sous sa responsabilité, tout ou partie de ses fonctions à des filiales, succursales ou tierces parties tant locales qu'étrangères. Elle pourra également déléguer tout ou partie de ses fonctions à des conseillers en placements ou à d'autres experts indépendants locaux ou étrangers.

La Société pourra effectuer toutes les opérations commerciales, techniques et financières liées directement ou indirectement à tous les domaines précités en vue de faciliter la réalisation de son objet, y compris la constitution de filiales et, en particulier, emprunter et collecter des fonds de quelque manière que ce soit et garantir le remboursement de toute somme empruntée dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social et la direction de la Société sont établis dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social et la direction pourront être transférés sur le territoire de la Ville de Luxembourg, sur décision du conseil de gérance de la Société.

Le siège social et la direction de la Société pourront être transférés en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution prise en assemblée générale extra-ordinaire des associés délibérant conformément à la Loi, un transfert à l'étranger étant exclu.

La Société pourra établir des bureaux et des succursales (établissements permanents ou non).

**Art. 5. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée. La durée de vie de la Société ne sera pas interrompue par le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité de l'un quelconque des associés de la Société (ci-après, individuellement «l'Associé» et collectivement les «Associés»).

#### **Capital social**

**Art. 6. Capital social.** Le capital de la Société s'élève à EUR 500.000 (cinq cent mille euros), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard la Société qui n'admet qu'un seul titulaire par action.

**Art. 7. Droits de vote.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé possède un nombre de droits de vote équivalant au nombre de parts sociales qu'il détient.

**Art. 8. Cession de parts sociales.** Sauf accord contraire éventuel entre les Associés, les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre les Associés.

Les cessions de parts sociales à des tiers seront subordonnées à l'approbation des Associés représentant soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société et à un droit de préemption en faveur de tout Associé non cédant.

**Art. 9. Nantissement de parts sociales.** Aucun Associé ne devra, sauf approbation préalable des Associés détenant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des parts sociales:

- (a) gager, hypothéquer, ou grever de quelque manière que ce soit une quelconque part sociale ou participation dans une part sociale;
- (b) consentir une option ou participation dans une part sociale;
- (c) conclure un quelconque contrat relatif aux droits de vote liés à une part sociale; ou
- (d) céder, transférer, syndiquer ou consentir une quelconque participation dans, ou de quelconques droits ou obligations sur un prêt qu'il aura accordé à la Société.

**Art. 10. Changement de Contrôle.** En cas de proposition de changement de contrôle de l'un quelconque des Associés («Changement de Contrôle» signifiant qu'une personne physique ou société (dotée ou non de la personnalité morale) contrôlant une quelconque société propose de cesser d'exercer ce contrôle ou qu'une autre personne propose

d'acquérir le contrôle de ladite société, sauf en cas d'offre publique initiale de la part d'un Associé sur un marché de valeurs réglementé ou de cession intra-groupe par un Associé à l'un quelconque de ses affiliés), l'Associé fai-sant l'objet du Changement de Contrôle adressera un avis écrit aux autres Associés. Tout Changement de Contrôle d'un Associé sera soumis à l'approbation des Associés représentant soixante-quinze pour cent (75%) du capital social souscrit de la So-ciété. Faute par les Associés de donner leur accord au Changement de Contrôle, l'Associé concerné sera tenu de vendre l'ensemble de ses parts sociales aux Actionnaires dissidents, lesquels seront tenus d'acheter lesdites parts socia-les à un prix à déterminer par un expert indépendant désigné par le conseil de gérance.

**Art. 11. Rachat de parts sociales.** La Société pourra racheter ses propres parts sociales, sous réserve de toutes restrictions légales.

Ce rachat devra être approuvé par l'assemblée générale des associés.

Cependant, si le prix de rachat devait dépasser la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes seront disponibles eu égard au montant excessif du prix de rachat.

Lesdites parts sociales rachetées seront annulées moyennant réduction du capital social.

#### Direction

**Art. 12. Nomination des membres du conseil de gérance.** La Société sera gérée par un conseil de gérance composé de six (6) membres élus par les Associés de la Société. Les Associés désigneront un des membres pour agir en tant que Gérant chargé de l'administration quotidienne de la Société (ci-après, le «Gérant»). Le conseil de gérance pourra adopter d'autres directives et règles internes.

La rémunération de chaque membre du conseil de gérance sera fixée par l'assemblée générale des associés ayant procé-dé à sa désignation.

Tous les membres du conseil de gérance se verront rembourser leurs dépenses raisonnables engagées dans le cadre de l'exécution de leurs fonctions.

Une vacance de poste au sein du conseil de gérance ne constituera pas d'obstacle à son fonctionnement, sauf pour ce qui est des décisions exigeant la présence d'un quorum conformément à la Loi ou aux Statuts. L'assemblée générale des Associés pourra, à tout moment et de manière discrétionnaire, révoquer et remplacer tout membre du conseil de gérance avec ou sans motif, sous réserve toutefois de l'approbation de l'autorité luxembourgeoise de surveillance du secteur financier.

**Art. 13. Comités.** L'assemblée générale des Associés pourra constituer des comités dont le rôle, la composition et la rémunération seront approuvés ou modi-fiés par une résolution votée par les Associés représentant soixante-quinze pour cent (75%) du capital social souscrit de la Société.

**Art. 14. Pouvoirs.** Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi, les Statuts ou tout accord spécial conclu entre les Associés à l'assemblée générale des associés, relèvent de la compétence du conseil de gérance. Le conseil de gérance sera notamment responsable (i) de la gestion globale, de la stratégie, de l'orientation et de la direction de la Société, (ii) de la surveillance de tout comité qu'il aura décidé de créer et (iii) de l'approbation des plans de marketing, des comptes, des décisions stratégiques importantes et des dépenses d'investissement.

**Art. 15. Questions réservées.** Les questions suivantes seront soumises à une approbation spéciale du conseil de gérance conformément aux stipulations des articles dix-neuf et vingt ci-dessous (ci-après, les «Questions Réservées»):

- a) stratégie globale,
- b) la base de calcul de la réserve de primes,
- c) le budget annuel,
- d) le recrutement des principaux cadres percevant une rémunération supérieure à EUR 500.000 (cinq cent mille euros) par an,
- e) l'émission de nouvelles parts sociales de la Société ou la création de facilités d'emprunt supérieures à 500.000 (cinq cent mille euros),
- f) le paiement des dividendes, et
- g) les avenants aux contrats de services avec une quelconque filiale de la Société.

**Art. 16. Signature.** La Société se trouvera engagée exclusivement (i) par la signature individuelle du Gérant, pour ce qui concerne l'activité quotidienne ou (ii) par la signature individuelle ou les signatures conjointes de toute(s) per-sonne(s) bénéficiaire(s) d'une procuration afférente conformément à l'article 17 ci-après.

**Art. 17. Délégation de Pouvoirs.** Le conseil de gérance pourra nommer, sous sa responsabilité, un ou plusieurs comités le cas échéant et déléguer à ces comités certaines de ses fonctions.

Le conseil de gérance pourra, le cas échéant, déléguer des pouvoirs spéciaux pour des missions spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui n'aura n'auront pas à être un (des) Associé(s) ni un (des) membre(s) du conseil de gérance de la Société.

Le conseil de gérance déterminera les pouvoirs, obligations et la rémunération (le cas échéant) de son (ses) agent(s), la durée de représentation et toutes autres conditions pertinentes de son/leur mandat.

**Art. 18. Clause d'indemnisation.** Les membres du conseil de gérance ne contracteront, dans le cadre de leurs fonctions, aucune obligation personnelle concernant les engagements pris régulièrement par eux au nom de la Société; en tant que représentant de la Société, chaque membre du conseil de gérance ne sera chargé que de l'exécution de son mandat.

**Art. 19. Réunions du conseil de gérance.** Les décisions des membres du conseil de gérance seront prises lors des réunions du conseil.

Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exigera, à la demande d'un quelconque membre du conseil de gérance, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Toute réunion du conseil de gérance pourra être ajournée le cas échéant par une majorité des suffrages exprimés sur la question, en présence du quorum ou non, et la réunion pourra être convoquée une nouvelle fois et tenue à la date d'ajournement prévue sans autre avis.

La convocation écrite à une réunion du conseil sera signifiée à tous les membres du conseil de gérance au moins 72 (soixante-douze) heures avant l'heure fixée pour ladite réunion. Pour les réunions d'urgence du conseil de gérance, l'envoi d'un avis écrit ne sera pas requis, le membre du conseil de gérance qui aura convoqué la réunion devant toutefois s'efforcer raisonnablement d'adresser un avis à tous les autres membres du conseil de gérance.

Tout avis de convocation devra préciser la date, l'heure et le lieu de la réunion.

Un avis de convocation pourra être signifié à chaque membre du conseil de gérance en personne ou par téléphone, par écrit ou par télécopie ainsi que par livraison dans les vingt-quatre heures.

Il pourra être renoncé à l'avis de convocation à une réunion du conseil (i) moyennant renonciation écrite et signée de la part de chaque membre du conseil de gérance, archivée avec le procès-verbal de la réunion ou (ii), en l'absence de protestation contre le défaut d'avis, avant la réunion ou au début de celle-ci, de la part de tout membre du conseil de gérance assistant à la réunion. Toute réunion pourra se tenir valablement sans préavis, si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou dûment représentés.

Aucun avis distinct ne sera requis pour les réunions qui se tiendront aux dates et lieux spécifiés dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance.

Le quorum sera atteint si trois (3) membres du conseil de gérance, dont le Gérant, sont présents ou représentés, sauf pour ce qui est des Questions Réservées (telles que définies à l'article quinze ci-dessus), pour lesquelles le quorum requis exigera la présence ou la représentation de quatre (4) membres du conseil de gérance, dont le Gérant.

Tout membre du conseil de gérance pourra se faire représenter à une réunion du conseil de gérance, en donnant procuration par écrit à un autre membre du conseil, une copie de ladite procuration devant être présentée à la réunion et sera archivée avec le procès-verbal de ladite réunion.

Un membre du conseil de gérance ne pourra pas représenter plus d'un membre dudit conseil.

Tout membre du conseil de gérance pourra participer à une réunion du conseil de gérance ou d'un comité par téléphone, conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion et de s'entendre simultanément.

Une telle participation à une réunion sera réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des membres du conseil de gérance.

**Art. 20. Décisions du conseil de gérance.** Sauf stipulation contraire des présents Statuts, les décisions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance auront le même effet que les résolutions votées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue du conseil de gérance.

Dans ces cas de figure, les résolutions ou décisions seront expressément votées ou prises, soit à travers une circulaire écrite, transmise par courrier ordinaire, par courrier électronique ou par télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou tout autre moyen de communication approprié.

Une résolution écrite pourra être actée dans un seul document ou dans plusieurs documents distincts de même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance et toutes les décisions prises par celui-ci à une réunion seront consignées au procès-verbal, lequel sera signé par le Président et deux membres du conseil de gérance. Toute transcription ou tout extrait de ce procès-verbal sera signé(e) par le Président et deux membres du conseil de gérance.

**Art. 21. Blocage du conseil de gérance.** Au cas où le conseil de gérance se trouverait dans l'impossibilité de parvenir à une décision sur une question exigeant son accord, sauf pour ce qui est des Questions Réservées, (i) il faudra, premièrement, obtenir dans les plus brefs délais et prendre en compte le vote des membres du conseil de gérance qui n'étaient pas présents à la réunion, (ii) deuxièmement, les membres du conseil de gérance devront se consulter et tenter de parvenir à un accord et (iii) enfin, en cas d'échec des mesures précitées, le Gérant aura une voix prépondérante.

### Assemblées générales des associés

**Art. 22. Assemblées Générales des Associés.** L'Assemblée Générale des Associés se tiendra au moins une fois par an au Luxembourg.

Si le nombre des Associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25), les décisions des Associés pourront être prises par résolution écrite. Dans ce cas, chaque Associé recevra l'intégralité du texte de chaque résolution ou décision à prendre, qui sera transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, courrier électronique ou tout autre moyen de communication approprié. Les Associés voteront en signant les résolutions correspondantes. Les signatures de tous les Associés pourront figurer sur un seul document ou sur plusieurs copies de celui-ci.

**Art. 23. Convocation aux Assemblées Générales des Associés.** Les Assemblées Générales des Associés seront convoquées par le conseil de gérance et, à défaut, par les Associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Les avis écrits de convocation à une assemblée générale précisant son ordre du jour seront envoyés à chaque Associé au moins 8 (huit) jours avant la réunion, sauf pour ce qui est de l'assemblée générale annuelle pour laquelle l'avis sera envoyé au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de la réunion.

Tous les avis devront préciser la date, l'heure et le lieu de l'assemblée.

Si tous les Associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale pourra être tenue sans avis de convocation préalable.

Tout Associé pourra se faire représenter à une assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication approprié, une autre personne qui ne devra pas nécessairement être un Associé.

Chaque Associé pourra participer aux Assemblées Générales des Associés.

**Art. 24. Décisions des Assemblées Générales des Associés.** Sauf stipulation contraire des présents Statuts, les résolutions des Associés seront dûment adoptées dans la mesure où elles auront été approuvées à la majorité simple des Associés présents ou représentés, à condition que le quorum de 50% soit atteint.

**Art. 25. Blocage parmi les Associés.** Sans distinction entre les types de décision soumis à l'approbation des Associés, au cas où les Associés seraient dans l'impossibilité de parvenir à une décision sur une question exigeant leur accord et si la question ne pourra être réglée par d'autres négociations entre eux, tout Associé pourra signifier un avis de blocage à chacun des autres Associés.

Dans un délai de 60 (soixante) jours qui suivent la réception de l'avis de blocage, les Associés tenteront de résoudre le blocage d'un commun accord. A défaut d'accord, la résolution faisant l'objet d'un blocage sera soumise à un jury composé de trois arbitres désignés conformément aux règles et procédures établies par la Chambre de Commerce Internationale. La langue utilisée dans la procédure officielle pour tout arbitrage sera l'anglais. La décision sera définitive et liera les Associés.

### Exercice financier - Bilan

**Art. 26. Exercice Financier.** L'exercice financier de la Société débutera le 1<sup>er</sup> janvier et s'achèvera le 31 décembre de la même année.

**Art. 27. Comptes.** Chaque année, le conseil de gérance établira le bilan faisant apparaître l'actif et le passif de la Société, lequel sera accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous ses engagements et des dettes des membres du conseil de gérance, du (des) commissaire(s) aux comptes (le cas échéant) et des Associés envers la Société.

Parallèlement, le conseil de gérance établira un compte de résultats qui sera soumis à l'Assemblée Générale des Associés avec le bilan, dans les six (6) mois qui suivent la clôture de l'exercice financier précédent.

**Art. 28. Inspection.** Chaque Associé ou ses représentants dûment autorisés pourront inspecter, au siège social, les livres et registres (notamment, sans limitation, l'inventaire, le bilan et le compte de résultats), chacun étant en droit d'obtenir toute autre information qu'il pourrait raisonnablement exiger en ce qui concerne les activités commerciales et la situation financière de la Société.

### Surveillance de la société

**Art. 29. Surveillance.** Si le nombre d'Associés est supérieur à vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes qui pourront être ou non un (des) Associé(s).

Chaque Commissaire aux Comptes exercera ses fonctions pour une durée prenant fin à la date de l'Assemblée Générale annuelle des Associés suivant sa désignation.

Au terme de cette période, le mandat du commissaire aux comptes pourra être renouvelé par une résolution de l'Assemblée Générale des Associés, adoptée comme en matière de modification des présents Statuts.

### Dividendes - Réserves

**Art. 30. Dividendes - Réserves.** Le solde créditeur du compte de résultats, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net sera affecté à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'Assemblée Générale des Associés approuvera les comptes annuels de la Société. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale des Actionnaires, les bénéfices exceptionnels seront distribués aux Associés à titre de dividendes au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

### Distribution provisoire

**Art. 31. Acomptes sur dividendes.** Nonobstant les stipulations de l'article trente, le conseil de gérance pourra décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base de comptes établis et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra pas dépasser les bénéfices réalisés par la Société depuis la fin du dernier exercice fiscal, augmentés de tous bénéfices reportés et des réserves disponibles mais diminués des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve à constituer conformément à la Loi ou aux Statuts. L'Assemblée Générale des Associés ratifiera chaque décision du conseil de gérance.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 32. Dissolution.** Une majorité des Associés représentant soixante-quinze pour cent du capital social souscrit de la Société pourra décider de dissoudre et de liquider la Société.

**Art. 33. Liquidation.** La liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), désigné(s) par l'Assemblée Générale des Associés qui précisera ses (leurs) pouvoirs et fixera sa (leur) rémunération.

A l'issue de la liquidation de la Société, les actifs restants de la Société seront répartis entre les Associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

### Droit applicable

**Art. 34. Droit applicable.** Pour tous les points non mentionnés dans les présents Statuts, il y aura lieu de se référer aux dispositions légales.

Rien de restant à l'ordre du jour, l'assemblée est terminée.

#### Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est évalué à environ EUR 8.900,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Becker, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2006, vol. 30CS, fol. 20, case 6. – Reçu 4.875 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

P. Frieders.

(126423.3/212/660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

---

### **MERIDIAM INFRASTRUCTURE MANAGERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 110.701.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

P. Frieders.

(126426.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

---

### **SEB GARANT®, Fonds Commun de Placement.**

Sondervermögen, verwaltet von der SEB ASSET MANAGEMENT S.A., mit Sitz in 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 28.468.

Das Sonderreglement des SEB GARANT® (Stand: Oktober 2006), einregistriert in Luxemburg, am 10. November 2006, Referenz LSO-BW02812, wurde am 14. November 2006 beim Handels- und Firmenregister hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, im November 2006.

SEB ASSET MANAGEMENT S.A.

Verwaltungsgesellschaft

Unterschriften

(122118.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

---

### **PIERJET INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 104.586.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03099, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour PIERJET INVESTMENTS S.A.

E. Schöpf

Administrateur

(111541.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

---

**UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1471 Luxemburg, 308, route d'Esch.

H. R. Luxemburg B 28.679.

Die Änderungsvereinbarung zu folgenden Verwaltungs- und Sonderreglements, in Kraft getreten am 1. Oktober 2006, wurde eingetragen in Luxemburg, am 16. November 2006, Referenz LSO-BW04555, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt, am 20. November 2006.

## 1. Verwaltungsreglement der Einzelfonds:

UniEuroKapital	UniDynamicFonds: Japan
UniEuroKapital -net-	UniValueFonds: Europa
UniEuroRenta Governments	UniValueFonds: Global
UniEuroRenta Corporates	UniMid&SmallCaps: Europa
UniEuroBond «XL»	UniAsia
UniEuroRenta Selected Ideas	UniEM Global
UniEuroAspirant	UniEM Osteuropa
UniEuropaRenta	UniEM Fernost
UniRenta Corporates	UniDividendenAss
UniDollarBond	UniExtra: EuroStoxx 50
UniOptima	UniEuroFlex
UniEuroRenta EmergingMarkets	UniOptimus
UniEuroKapital Corporates	UniOptimus -net-
UniEuroKapital II	UniGarantTop: Europa
UniEuroRenta Real Zins	UniProtect: Europa
UniWirtschaftsAspirant	UniProtect: Europa II
UniEuropa	UniGarantTop: Europa II
UniEuroSTOXX 50	UniGarantTop: Europa III
UniGlobalTitans 50	UniGarantTop: Europa IV
UniDynamicFonds: Europa	
UniDynamicFonds: Global	
UniDynamicFonds: Nordamerika	
UniAsiaPacific	

## 2. Sonderreglement der Einzelfonds:

UniWirtschaftsAspirant  
UniEM Global  
UniEM Osteuropa  
UniEM Fernost  
UniGarantTop: Europa IV

## 3. Verwaltungsreglement des UniMoneyMarket: Euro-Corporates

## 4. Verwaltungsreglement des UniSector

## 5. Verwaltungsreglement des UniMoneyMarket

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 7. November 2006.

UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

(124833.3//46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

**MIDLAND PYXIS GROUP S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 32.335.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 16 octobre 2006, réf. LSO-BV03421, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 17 octobre 2006.

Pour extrait sincère et conforme

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(111542.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

**ESSEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R. C. Luxembourg B 115.759.

In the year two thousand and six, on the sixteenth day of November.

In front of Maître Henri Hellinckx, notary public established in the city of Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of ESSEX, S.à r.l., a Luxembourg «société à responsabilité limitée», having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by deed enacted by the undersigned notary on 7 April 2006, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 115.759, whose articles of incorporation have been published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1246, page 59762, of 28 June 2006, amended a last time by a notarial deed enacted on 10 May 2006 by the undersigned, not yet published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the «Articles»).

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Annick Braquet, employee in Mersch

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain here annexed to be registered with the present deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 19,520,036 (nineteen million five hundred twenty thousand thirty-six) shares of the Company with a nominal value of USD 40 (forty United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholder expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Waiving of convening notice right;
2. Termination of the current financial year of the Company on 31 December 2006;
3. Decision to fix the starting and the closing dates of the next financial years on respectively 1 January and 31 December;
4. Subsequent amendment of articles 17 and 18 of the Company's articles of association; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution*

It is resolved to exceptionally terminate on 31 December 2006 (instead of 10 May 2007) the current financial year of the Company, having started on 11 May 2006.

*Third resolution*

It is resolved to amend the opening and closing dates of the subsequent financial years of the Company. Each subsequent financial year of the Company shall then begin on 1 January and end on 31 December.

*Fourth resolution*

Subsequently to the third resolution, it is resolved to amend the Articles as follows:

- Article 17 of the Articles is amended as follows:

«The Company's financial year begins on 1 January and ends on 31 December.»

- The first paragraph of article 18 of the Articles is amended as follows:

«Each year, as of 31 December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the Company.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le seize novembre.

Par-devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société ESSEX, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège société au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée par un acte notarié du notaire soussigné du 7 avril 2006, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.759, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C du 28 juin 2006, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1246, page 59762, modifiées en dernier lieu par un acte notarié du notaire soussigné du 10 mai 2006, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (les «Statuts»).

L'assemblée est présidée par Patrick Van Hees, juriste à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Annick Braquet, juriste à Mersch.

Le président requiert le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste ainsi que la procuration, signés par les comparants, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 19.520.036 (dix-neuf millions cinq cent vingt mille trente-six) parts sociales d'une valeur nominale de USD 40 (quarante dollars américains), représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

- 1) Renonciation au droit de convocation;
- 2) Clôture de l'exercice social en cours au 31 décembre 2006;
- 3) Décision de fixer les dates d'ouverture et de clôture des prochains exercices sociaux respectivement au 1<sup>er</sup> janvier et 31 décembre;
- 4) Modification subséquente des articles 17 et 18 des Statuts de la Société; et
- 5) Divers.

Après approbation de ce qui précède par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Seconde résolution*

Il est décidé de clôturer exceptionnellement le 31 décembre 2006 (au lieu du 10 mai 2007) l'exercice social en cours de la Société, ayant commencé le 11 mai 2006.

#### *Troisième résolution*

Il est décidé de modifier les dates d'ouverture et de clôture des exercices sociaux suivants de la Société. Chaque exercice social subséquent devra commencer le 1<sup>er</sup> janvier et se terminer le 31 décembre.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence de la troisième résolution, il a été décidé de modifier les Statuts comme suit:

- L'article 17 des Statuts est modifié comme suit:

«L'exercice social commence le 1 janvier et se termine le 31 décembre.»

- Le premier paragraphe de l'article 18 des Statuts est modifié comme suit:

«Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société ainsi que de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes du ou des gérants envers la Société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à [...].

Le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg à la date inscrite au début du document.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 17 novembre 2006, vol. 438, fol. 79, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 novembre 2006.

H. Hellinckx.

(125734.3/242/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

**SUSSEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Subscribed capital: USD 274,454,960.**

Registered office: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R. C. Luxembourg B 115.760.

In the year two thousand and six, on the sixteenth day of November.

In front of Maître Henri Hellinckx, notary public established in the city of Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of SUSSEX, S.à r.l., a Luxembourg «société à responsabilité limitée», having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by deed enacted by the undersigned notary on 7 April 2006, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 115.760, whose articles of incorporation have been published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1246, page 59771, of 28 June 2006, amended a last time by a notarial deed enacted on 10 May 2006 by the undersigned, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Articles»).

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Annick Braquet, employee in Mersch.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain here annexed to be registered with the present deed.

II.- As it appears from the attendance list, 6,861,374.00 (six million eight hundred sixty-one thousand three hundred seventy-four) shares of the Company with a nominal value of USD 40 (forty United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholder expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Waiving of convening notice right;
2. Termination of the current financial year of the Company on 31 December 2006;
3. Decision to fix the starting and the closing dates of the next financial years on respectively 1 January and 31 December;
4. Subsequent amendment of articles 17 and 18 of the Company's articles of association; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution*

It is resolved to exceptionally terminate on 31 December 2006 (instead of 10 May 2007) the current financial year of the Company, having started on 11 May 2006.

*Third resolution*

It is resolved to amend the opening and closing dates of the subsequent financial years of the Company. Each subsequent financial year of the Company shall then begin on 1 January and end on 31 December.

*Fourth resolution*

Subsequently to the third resolution, it is resolved to amend the Articles as follows:

- Article 17 of the Articles is amended as follows:

«The Company's financial year begins on 1 January and ends on 31 December.»

- The first paragraph of article 18 of the Articles is amended as follows:

«Each year, as of 31 December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the Company.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille six , le seize novembre.

Par-devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société SUSSEX, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège société au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée par acte notarié du notaire soussigné en date du 7 avril 2006, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.760, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C du 28 juin 2006, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1246, page 59771, modifiées en dernier lieu par un acte notarié du notaire soussigné du 10 mai 2006, pas encore publié au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (les «Statuts»).

L'assemblée est présidée par Patrick Van Hees, juriste à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Annick Braquet, juriste à Mersch.

Le président requiert le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste ainsi que la procuration, signés par les comparants, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 6,861,374 (six millions huit cent soixante et un trois cent soixante quatre) parts sociales d'une valeur nominale de USD 40 (quarante dollars américains), représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

- 1) Renonciation au droit de convocation;
- 2) Clôture de l'exercice social en cours au 31 décembre 2006;
- 3) Décision de fixer les dates d'ouverture et de clôture des prochains exercices sociaux respectivement au 1<sup>er</sup> janvier et 31 décembre;
- 4) Modification subséquente des articles 17 et 18 des Statuts de la Société; et
- 5) Divers.

Après approbation de ce qui précède par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Seconde résolution*

Il est décidé de clôturer exceptionnellement le 31 décembre 2006 (au lieu du 10 mai 2007) l'exercice social en cours de la Société ayant commencé le 11 mai 2006.

#### *Troisième résolution*

Il est décidé de modifier les dates d'ouverture et de clôture des exercices sociaux suivants de la Société. Chaque exercice social subséquent devra commencer le 1<sup>er</sup> janvier et se terminer le 31 décembre.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence de la troisième résolution, il a été décidé de modifier les Statuts comme suit:

L'article 17 des Statuts est modifié comme suit:

«L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.»

Le premier paragraphe de l'article 18 des Statuts est modifié comme suit:

«Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société ainsi que de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes du ou des gérants envers la Société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à [...].

Le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg à la date inscrite au début du document.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 17 novembre 2006, vol. 438, fol. 79, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 novembre 2006.

H. Hellinckx.

(125735.3/242/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

### **FLEURS NICOLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9708 Clervaux, 7, rue du Parc.

R. C. Luxembourg B 102.053.

L'an deux mille six, le vingt-six septembre,  
Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange,

Ont comparu:

- Madame Nicole Horper, gérante de société, demeurant à L-9912 Troisvierges, 34, rue de Binsfeld,  
Laquelle comparante a exposé au notaire:

- Que la société à responsabilité limitée FLEURS NICOLE, S.à r.l. établie et ayant son siège à L-9912 Troisvierges, 34, rue de Binsfeld, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Mines, alors de résidence à Clervaux, en date du 20 août 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 615 du 22 décembre 1992, modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 19 décembre 1994, et en dernier lieu suivant assemblée générale extraordinaire sous seing privé portant conversion du capital en euros du 11 décembre 2001, publié audit Mémorial C, Numéro 1130 du 26 juillet 2002,

- Qu'elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.053,

- Qu'elle a un capital de 12.400,- EUR divisé en 500 parts sociales de 24,80 EUR chacune,

- Que la comparante est la seule et unique associée représentant l'intégralité du capital de la société FLEURS NICOLE, S.à r.l., en vertu des statuts de la société publiés comme prédit et de l'assemblée générale extraordinaire contenant cession de part reçu par le notaire Camille Mines, alors de résidence à Clervaux, en date du 19 décembre 1994, enregistré à Clervaux, le 20 décembre 1994, volume 341, folio 54, case 2.

Ensuite la comparante, Madame Nicole Horper, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

#### *Cession de parts*

Madame Nicole Horper, prénommée, déclare céder par les présentes, ses cinq cents (500) parts de la société FLEURS NICOLE, S.à r.l. lui appartenant, à:

Madame Florence Foxius, horticulteur-fleuriste, née à Ettelbruck, le 9 septembre 1972, demeurant à L-9708 Clervaux, 7, rue du Parc.

Ladite cession prend effet à partir de ce jour.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. La cessionnaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachées aux parts cédées.

Est intervenu au présent acte:

Madame Florence Foxius, préqualifiée, laquelle, après avoir pris connaissance de ce qui précède, déclare accepter la cession de parts ci-avant.

#### *Prix*

La cédante et la cessionnaire déclarent que la présente cession a eu lieu pour et moyennant le prix convenu entre parties de un euro symbolique (1,- EUR).

Madame Nicole Horper, prénommée, agissant en sa qualité de gérante de la société, déclare accepter la présente cession au nom de la société FLEURS NICOLE, S.à r.l., conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil.

Elle a encore déclaré n'avoir entre ses mains aucune opposition ou empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Ensuite Madame Florence Foxius, prénommée, représentant l'intégralité du capital social, de la société FLEURS NICOLE, S.à r.l., agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a requis le notaire instrumentant d'acter ses résolutions comme suit:

#### *Première Résolution*

L'associée unique décide de transférer l'adresse du siège de la société de L-9912 Troisvierges, 34, rue de Binsfeld, à L-9708 Clervaux, 7, rue du Parc, et de modifier la première phrase de l'article 3 des statuts comme suit:

«**Art. 3. (première phrase).** Le siège de la société est établi à Clervaux.»

#### *Deuxième Résolution*

En conséquence de la cession de parts ci-avant, l'associée unique décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-quatre euros et quatre-vingts cents (24,80 EUR) chacune, entièrement libérées et intégralement détenues par l'associée unique, Madame Florence Foxius.»

*Troisième Résolution*

L'associée unique accepte la démission de la gérante Madame Nicole Horper avec effet immédiat et lui donne bonne et valable décharge pour l'exécution de son mandat.

*Quatrième Résolution*

L'associée unique nomme pour une durée indéterminée, en qualité de gérante ayant tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature Madame Florence Foxius, préqualifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour le présent procès-verbal est clos.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à 1.000,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Clervaux, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont toutes signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Horper, F. Foxius, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2006, vol. 155S, fol. 60, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé):* illisible.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le jeudi 19 octobre 2006.

M. Decker.

(113173.3/241/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 octobre 2006.

**FLEURS NICOLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9708 Clervaux, 7, rue du Parc.

R. C. Luxembourg B 102.053.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 19 octobre 2006.

*Pour la société*

M<sup>e</sup> M. Decker

Notaire

(113175.3/241/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 octobre 2006.

**BROTHLING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 119.834.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 10 octobre 2006 que, sur base du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 26 septembre 2006, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les parts sociales de la société de EUR 25,- chacune, sont désormais réparties comme suit:

	Nombre de parts sociales
Designation des associés	
PREMIER MANAGERS LIMITED.....	500
Total.....	500

Luxembourg, le 10 octobre 2006.

B. Zech

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2006, réf. LSO-BV03679. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(111806.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2006.

106460

**KOLGI HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 92.841.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 15 décembre 2006 à 15.00 heures au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2005 et affectation du résultat;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

I (04371/655/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**TRINKAUS OPTIMA US EQUITIES, Fonds Commun de Placement.**

Die Verwaltungsgesellschaft hat mit Zustimmung der Depotbank beschlossen, den Investmentfonds TRINKAUS OPTIMA US EQUITIES, WKN 986 550, ISIN LU0071 697 527, am 27. November 2006 zu liquidieren.

Luxembourg, im November 2006.

HSBC TRINKAUS INVESTMENT MANAGERS S.A.

J. Berg / S. Büdinger

(04382/1551/9)

**OBLICIC, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 26.841.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav OBLICIC à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le vendredi 15 décembre 2006 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Approuver la fusion de la Sicav OBLICIC dans le compartiment BL-Short Term Euro de la Sicav BL, soumise à la Partie I de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal et plus spécialement, après avoir entendu:

- (i) le rapport du Conseil d'Administration expliquant et justifiant le projet de fusion (ci-après le «Projet de Fusion»), publié au Mémorial et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et
  - (ii) le rapport du Réviseur d'Entreprises prescrit par l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales, préparé par MAZARS, désigné par Ordonnance du Tribunal de Commerce du 21 septembre 2006,
1. approuver la fusion telle que décrite dans le Projet de Fusion;
  2. fixer la date d'effet (ci-après la «Date d'Effet») de la fusion, telle que définie dans le Projet de Fusion à la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire ou à toute autre date qui pourra être décidée à l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, sur proposition du président de ladite Assemblée;
  3. approuver qu'à la Date d'Effet, OBLICIC apportera tous ses avoirs et engagements (les «Avoirs») au compartiment BL-Short Term Euro de la Sicav BL de sorte que les avoirs et engagements de OBLICIC seront attribués au compartiment BL-Short Term Euro de la Sicav BL;
  4. approuver qu'à la Date d'Effet, en échange de l'apport des avoirs par OBLICIC, les actionnaires de OBLICIC recevront des nouvelles actions de classe B du compartiment BL-Short Term Euro de la Sicav BL équivalent en valeur aux actions de chaque Actionnaire de OBLICIC, déterminé par référence aux valeurs nettes d'inventaire par action à la Date d'Effet, qu'ils détenaient dans OBLICIC antérieurement à la Date d'Effet;
  5. noter que suite à la fusion, OBLICIC sera dissoute à la Date d'Effet, et que toutes ses actions en circulation seront annulées.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée ne délibérera valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Les frais relatifs à la fusion seront à charge de OBLICIC.

Les documents suivants sont à la disposition des Actionnaires auprès du siège social de la Sicav:

1. Projet de fusion
2. Comptes annuels des trois dernières années de OBLICIC et BL
3. Etat comptable au 2 octobre 2006 de OBLICIC et BL
4. Rapport du Conseil d'Administration de OBLICIC et BL
5. Rapport du Réviseur d'Entreprises, MAZARS, conformément à l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Prospectus actuel de BL

I (04399/755/44)

Le Conseil d'Administration.

**KBC BONDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 39.062.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

de notre société qui aura lieu le *13 décembre 2006* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises agréé.
2. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2006 et de l'affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises agréé pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2006.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Chaque actionnaire qui souhaite être présent ou se faire représenter à cette Assemblée Générale Annuelle doit déposer ses actions au plus tard le 8 décembre 2006 aux guichets des institutions suivantes:

Au Luxembourg:

KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg

En Belgique:

KBC BANK NV, 2, avenue du Port, B-1080 Bruxelles

CBC BANQUE S.A., 5, Grand'Place, B-1000 Bruxelles

CENEA NV, 180, Mechelsesteenweg, B-2018 Anvers

I (04398/755/27)

Le Conseil d'Administration.

**BB BONDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 45.617.

Attendu que l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société convoquée pour le 8 novembre 2006 à 14.30 heures n'a pas pu valablement délibérer faute de quorum, les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à une

**SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le *13 décembre 2006* à 14.30 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- I. Refonte complète des statuts de la Société notamment pour la soumettre à la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, et comprenant des modifications significatives pour:
  1. Accepter des souscriptions moyennant l'apport d'un portefeuille existant;
  2. Appliquer le principe de désolidarisation des dettes et obligations des différents compartiments de la Société;
  3. Permettre la création de classes d'actions au sein des compartiments de la Société;
  4. Adapter les statuts de la Société aux dispositions de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif et remplacer toutes références à la loi du 30 mars 1988 par des références à la loi du 20 décembre 2002.
- II. Divers.

Les actionnaires peuvent, sur simple demande au siège social de la Société, obtenir sans frais le texte complet des nouveaux statuts coordonnés de la Société.

L'Assemblée pourra délibérer valablement sans condition de quorum. Les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions sont priés de déposer leurs actions auprès de la BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A. cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

II (04286/584/27)

Le Conseil d'Administration.

106462

**UBS ACCESS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 88.426.

Shareholders are kindly convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of Shareholders which will be held at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, on *December 15, 2006* at 10.00 a.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. Reports of the Board of Directors and the Auditor;
2. Approval of the financial statements as of July 31, 2006;
3. Decision on allocation of net profits;
4. Discharge of the Directors and of the Auditor in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended July 31, 2006;
5. Election and Remuneration of the Board Members;
6. Appointment of the Auditor;
7. Miscellaneous.

*Voting:*

Resolutions on the Agenda may be passed without quorum, by a simple majority of the votes cast thereon at the Meeting.

*Notes:*

Holders of bearer shares may vote at the Meeting:

- in person by producing at the Meeting a blocking certificate issued by the Custodian Bank, UBS (LUXEMBOURG) S.A., which will be issued to them against blocking of their shares, at the latest on December 13, 2006.
- by proxy by completing the proxy form which will be made available to them against blocking of their shares as aforesaid. The proxies must be sent together with the blocking certificate to and have to be in possession of UBS Access Sicav c/o UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on December 13, 2006.

Shares so blocked will be retained until the day after the Meeting or any adjournment thereof has been concluded.  
I (04400/755/30) *The Board of Directors.*

**FLEMING SERIES II FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 39.252.

Les actionnaires ont été invités à participer à l'Assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée générale») de FLEMING SERIES II FUNDS (la «Société») qui s'est tenue le 9 novembre 2006. En l'absence de quorum, l'Assemblée générale n'a pu délibérer sur les résolutions 1 et 2 à l'ordre du jour. La législation luxembourgeoise prévoit la possibilité de convoquer une nouvelle

**ASSEMBLEE GENERALE**

afin de voter sans restrictions de quorum sur les mêmes résolutions. Cette seconde Assemblée générale se tiendra donc le *13 décembre 2006* à 10.00 heures (heure du Luxembourg) au siège social de la Société dont l'adresse figure ci-dessus.

*Ordre du jour:*

1. Changement du nom de la Société en JPMorgan SERIES II FUNDS.
2. Amendement, entre autres, des articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 29 et 30 des Statuts de la Société (les «Statuts») notamment dans le but de:
  - a) permettre au Conseil d'Administration de proposer aux actionnaires des rachats en espèces, sous réserve de l'approbation des actionnaires;
  - b) permettre au Conseil d'Administration de racheter les participations des actionnaires qui tombent en deçà d'un seuil prédéfini par le Conseil d'Administration;
  - c) reporter l'exécution des demandes de rachat ou de conversion jusqu'à 10 jours si celles-ci portent, un jour de transaction donné, sur plus de 10% des actions d'une classe ou d'un compartiment en circulation;
  - d) procéder au rachat ou à la conversion forcée d'actions d'une classe réservée aux Investisseurs institutionnels et détenues par des investisseurs non institutionnels;
  - e) soumettre la Société à la Section I de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 (la «Loi de 2002») sur les organismes de placement collectif.

Dans le cadre de ces changements, il est proposé de:

\* modifier la description de l'objet de la Société dans l'article 3 des Statuts comme suit:

«L'objectif exclusif de la Société est d'investir les fonds à sa disposition dans des valeurs mobilières et/ou dans d'autres instruments dérivés liquides ainsi que dans d'autres actifs financiers liquides autorisés par la Section I de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif (la «Loi») dans le but de répartir les risques d'investissement et d'offrir à ses actionnaires les résultats de la gestion de ses actifs.

La Société peut prendre toute mesure et exécuter toute transaction qu'elle estime nécessaire à la réalisation et au développement de son objectif dans le cadre de la Loi.»

La plupart des modifications des Statuts proposées sont relatives à la mise en conformité de la Société avec la Loi de 2002. Certains changements sont proposés en vue de mettre à jour les Statuts conformément à la pratique courante. Une description détaillée des amendements proposés peut être obtenue gratuitement au siège social de la Société.

*Vote*

Les résolutions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ne nécessiteront pas de quorum et seront adoptées à la majorité des deux tiers des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés lors de l'Assemblée générale. Les voix correspondant aux actions dont les détenteurs n'ont pas participé au vote, se sont abstenus ou ont renvoyé un bulletin blanc ou invalide ne seront pas prises en compte.

*Procédure de vote par procuration*

Les actionnaires ne pouvant pas assister personnellement à l'Assemblée générale sont priés de compléter le formulaire de procuration prescrit (disponible au siège social de la Société ou sur le site Internet <http://www.jpmorgan.com/assetmanagement/extra>) et de le renvoyer au plus tard le 11 décembre 2006 avant l'heure de fermeture des bureaux au Luxembourg, au siège social de la Société (Service clientèle, télécopie +352 34 10 80 00).

Les formulaires de procuration déjà renvoyés dans le cadre de l'Assemblée générale extraordinaire du 9 novembre 2006 resteront valides pour les résolutions soumises à la nouvelle assemblée, à moins qu'ils n'aient été explicitement révoqués.

II (04284/755/51)

*Par ordre du Conseil d'Administration.*

**IDDUN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8272 Mamer, 11, rue Jean Schneider.  
R. C. Luxembourg B 117.775.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

de notre société qui se tiendra au siège social 11, rue Jean Schneider à Mamer le jeudi 30 novembre 2006 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Liquidation de la société
2. Divers

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

II (04294/3560/15)

**FINANCIERE SAN FRANCISCO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 32.287.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu mercredi 6 décembre 2006 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 2006.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (04349/1267/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**CHARME HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 41.166.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra de manière extraordinaire le 6 décembre 2006 à 11.00 heures au siège social, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg:

*Ordre du jour:*

1. Constatation du report de la date de l'assemblée générale ordinaire et approbation dudit report;
2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2005 et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005;
3. Affectation du résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005;

106464

4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Transfert du siège social de la Société;
6. Nominations statutaires;
7. Divers.

Les actionnaires désirant assister à l'assemblée générale doivent déposer leurs actions 5 jours avant l'assemblée générale auprès de la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.  
II (04344/755/21) Le Conseil d'administration.

---

**MULTI EUROPLACEMENT, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 24.007.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav MULTI EUROPLACEMENT à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui se tiendra le mercredi 6 décembre 2006 à 15.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2006
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.  
II (04345/755/21) Le Conseil d'Administration.

---

**SELECTED ABSOLUTE STRATEGIES, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 63.046.

Par le présent avis, les actionnaires sont conviés à assister à:

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de SELECTED ABSOLUTE STRATEGIES, qui se tiendra au 46-48 route d'Esch, L-2965 Luxembourg, le 6 décembre 2006 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2005.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge des Administrateurs.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences de ING LUXEMBOURG, et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'assemblée.  
II (04347/755/22) Le Conseil d'Administration.

---